

Congrès

dimanche 4 mai 2014

à Vinça



Route Départementale 916 - 66170 MILLAS

Tél : 04 68 66 88 38 - Fax : 04 68 66 74 99 - e-mail : federationpeche66@wanadoo.fr

Sites internet : www.peche66.org / www.maisonpechenature66.com / sur Facebook (pêche66)

FÉDÉRATION DES PYRÉNÉES-ORIENTALES POUR LA PÊCHE
ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

CONGRÈS
Du dimanche 4 Mai 2014
à VINCA

ORDRE DU JOUR

- Ouverture du Congrès par le Président de la Fédération.
- Appel des AAPPMA.
- Souhais de bienvenue du Président de l'AAPPMA et de Monsieur le Maire de Vinça.
- Rapport d'activité présenté par le Secrétaire Général de la Fédération.
- Rapport technique présenté par le Directeur Technique de la Fédération.
- Rapports moral présenté par le Président de la Fédération.
- Rappel du vœu présenté le 1 mars 2014, lors de l'Assemblée Générale de Millas.
- Questions diverses.
- Allocutions des personnalités.

Congrès du Dimanche 4 Mai 2014 à VINCA

SOMMAIRE

Accueil	P. 3
Compte-rendu d'activité 2013	P. 4
Temps forts des activités techniques 2013	P. 11
Activités du pôle animation 2013	P. 31
Rapport moral	P. 32
Repeuplement 2013	P. 42

Rapporteur : Monsieur René PATAU, Président.

Mesdames et Messieurs.

Bonjour à tous et merci pour votre présence.

Je dois excuser :

Monsieur le Préfet des Pyrénées orientales, pris par ses obligations de réserve.

Monsieur Claude Roustan Président de la Fédération Nationale de la Pêche en France et Président du Club Halieutique, lui-même pris par ses nombreux rendez vous.

C'est pour moi un honneur et un plaisir d'ouvrir, à Vinça, le congrès départemental 2014.

Il s'agit du soixante et onzième congrès de la Fédération des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique des Pyrénées Orientales.

Je voudrais adresser mes chaleureux remerciements aux autorités de Vinça qui nous accueillent dans ce complexe et sans qui rien n'aurait été possible.

D'abord Monsieur le Maire qui a fortement contribué à la réussite de cet évènement et qui tout au long de l'année apporte un soutien permanent à la pêche et à l'AAPPMA du Bas Conflent.

Ensuite je salue le travail d'organisation de l'AAPPMA du Bas Conflent et de ses chevilles ouvrières qui ont œuvré efficacement pour le succès de ce congrès.

Je remercie aussi Michel Adroher, agrégé de lettre et maître de conférence en langue et littérature médiévale, qui nous fait le plaisir d'assurer la visite guidée et la découverte du vieux Vinça.

Je remercie également Simone Esparre et Albert Parés pour le relais et le dévouement qu'ils apportent à la préparation de cette journée.

Ce congrès est particulier. Sans doute parce que c'est le quatrième d'une série, qui s'est tenue en l'espace d'une semaine, mais aussi du fait qu'il se déroule pour la deuxième fois à Vinça, où nous avons tenu le congrès 2003.

Ce congrès c'est bien évidemment la réception des délégations des 29 AAPPMA, qui représentent la structure de base de la pêche associative dans le département. Elles se composent d'anciens et de nouveaux élus que je salue tous en bloc.

Ce congrès est aussi riche des personnalités et des amis, qui nous honorent de leur présence et que je remercie.

Ces invités marquent l'importance et la qualité des relations que nous entretenons.

Enfin, je rappelle que deux AAPPMA se sont proposées pour accueillir le congrès 2015 (les Cheminots et Céret). Ce congrès 2015, marquera la fin d'un mandat qui aura duré sept ans et qui se terminera, pour les AAPPMA le 31 décembre 2015.

Je ne doute pas que ce congrès se déroulera dans une ambiance sereine de travail.

Je vous souhaite à tous un excellent congrès, riche d'échanges et de convivialité.

Bon congrès à toutes et à tous.

Encore une fois merci à tous pour votre présence.

René PATAU
16 avril 2014

RAPPORT D'ACTIVITE de l'année 2013

- par ALBERT PARES, Secrétaire Général -

Avant propos :

Ce rapport vous donnera un aperçu des activités de la Fédération concernant l'année 2013. L'actualité à nécessité plusieurs réunions des diverses commissions, du Conseil d'Administration, du bureau avec en ligne de mire les attentes des pêcheurs sans mettre de côté la défense du milieu aquatique dont les pêcheurs plus que quiconque en sont les fidèles défenseurs.

Un ordre du jour particulièrement chargé m'incite à faire un résumé des principales activités afin de laisser plus de place aux débats.

NOS ADHERENTS :

L'année 2013 à vu la mise à jour du serveur pour l'achat de cartes mis en place par la FNPF, qui s'est substitué il y a 2 ans au club Halieutique dans cette démarche. On constate que la possibilité de vente en ligne étendue à l'ensemble des Fédérations de France qui ont eu le choix entre les divers modes de vente de cartes (papier et internet) n'a pas eu l'effet escompté.

Tableau comparatif des ventes de cartes dans les P.-O. sur les 3 dernières années :

	2011	2012	2013
Cotisations « Adultes »	6034	5788	5742
Découverte « Femme »	398	421	468
Cotisations « Jeunes » (M)	966	939	895
(D)	2100	2622	2154
Cotisations « Vacances »	796	778	1037
Cartes Journalières (J)	981	1494	895
(N)	838	937	650
Cotisations « Gestion lacs retenue 1 ^{ère} Cat. »	963	805	865 *
Timbre « Club Halieutique »	2113	1987	2107 *
	12.113	12979	11.841

(M) = Personne Mineure (12 à 18 ans) (D) = Carte découverte (moins de 12 ans) (J) = Journalières (N) = Nomades

* = Non pris dans le nombre des adhérents.

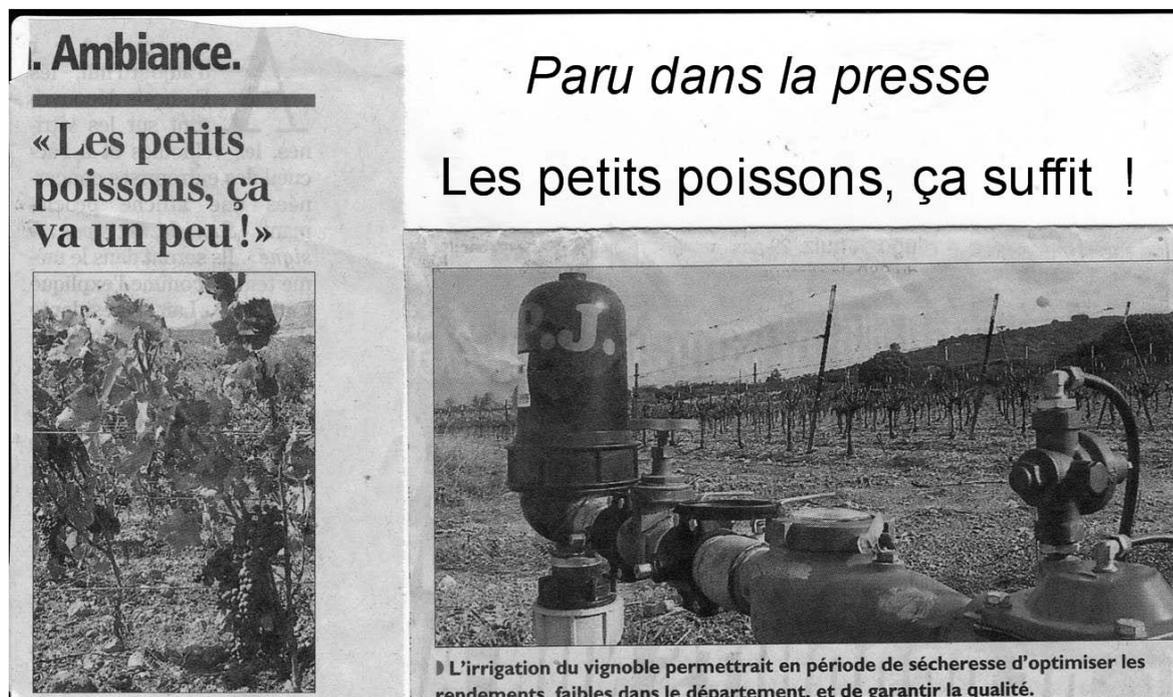
LA VIE ASSOCIATIVE :

Pour gérer au mieux l'activité (*dans tous les domaines*) de la fédération, maintes réunions sont nécessaires.

Un résumé des principales de l'année écoulée.

- 5 C.A. (les 31 janvier – 24 avril – 14 juin – 10 octobre et 06 décembre)
- La réunion du personnel, (24 janvier)
- L'A.G. des GPP (23 février à Millas) ;
- La récompense de la 1000^e carte en partenariat avec l'Indépendant (18 février) ;
- Notre A. G. Statutaire dans nos nouveaux locaux à Millas le 2 Mars ;
- Inauguration de la « Casa de la Pesca » le 16 mars ;
- Notre Congrès annuel qui a eu lieu le dimanche 5 mai à Osséja ;
- Le Congrès du Club Halieutique du 19 au 21 avril à Toulouse ;
- Le Congrès de l'URFAM les 27 avril et 28 avril à Ajaccio ;
(*Union Régionale des Fédérations de l'Arc Méditerranéen*)
- Construction du fer forgé à Millas le 27 avril ;
- Signature de la Convention collective des métiers relatifs à la pêche le 22 juin à Paris entre employeurs et syndicats ;
- A-G et Congrès de la FNPF les 22 au 24 juin à Paris ; (*Fédération Nationale*)
- 4 réunions de secteur préalables à la réunion des Présidents (pour en faciliter et préparer le déroulement) le 19/09 à Font-Romeu, le 24/09 à Vinça, le 25/09 à Millas, et la dernière le 02/10 à Amélie-les-Bains.
- La réunion des Présidents qui a eu lieu le 19 octobre à Millas, où est présentée la synthèse du projet de réglementation pour l'année à venir ;
- Journée DDTM pour mise au point réglementation 2014 et Comité consultatif des lacs de montagne (25 octobre à Millas)
- Journées MRM à Montpellier (21 et 22 novembre)
- La remise des prix du concours photo avec l'Indépendant à Millas le 4 décembre ;
- Un C.A de l'URFAM à l'Isle-sur-la-Sorgue le 20 décembre ;
- Les réunions du CODERST (une par mois)
- Les AG de vos AAPPMA où le président ou un représentant de la fédération participe - sur votre demande et selon les disponibilités - à vos travaux ;
- Il faut ajouter les réunions avec les diverses entités de la vie départementale en relation avec tout ce qui concerne l'eau et la pêche dans l'univers local.

Voilà un large éventail de notre vie associative, tout ceci pour faire avancer et promouvoir la pêche dans notre département et notamment pour défendre les intérêts des pêcheurs. Et s'il est besoin d'apporter la preuve de l'utilité à être présents pour défendre la pêche, lisez plutôt ces titres parus dans la presse locale :



LA GARDERIE :

Notre fédération comptait en 2013 un effectif de 55 gardes particuliers pour les 29 AAPPMA que compte le département. (*certaines n'ont pas de garde*)

Il faut aussi ajouter les 4 salariés commissionnés de la fédération avec des missions variées.

Le suivi administratif (*Candidatures, renouvellements, Agrément en Préfecture et Assermentation auprès du Tribunal*) est effectué par la fédération. (Albert Parès)

La formation administrative rendue nécessaire est matérialisée par les cours magistraux que sont les Modules 1 et 3. Ils sont obligatoires pour tout nouveau candidat garde et est faite respectivement par MM. Gracia et Hatte.

Avant ce stade, c'est M. Hatte, Délégué du Procureur de la République à Perpignan qui fait une sélection de capacité des candidats présentés par les présidents d'Aappma. Cette sélection s'est avérée bien souvent fort utile.

Il y a eu 4 nouveaux candidats gardes sélectionnés et assermentés.

L'A.G.P.P.O. : (Association des Gardes Pêche Particuliers des P.-O.)

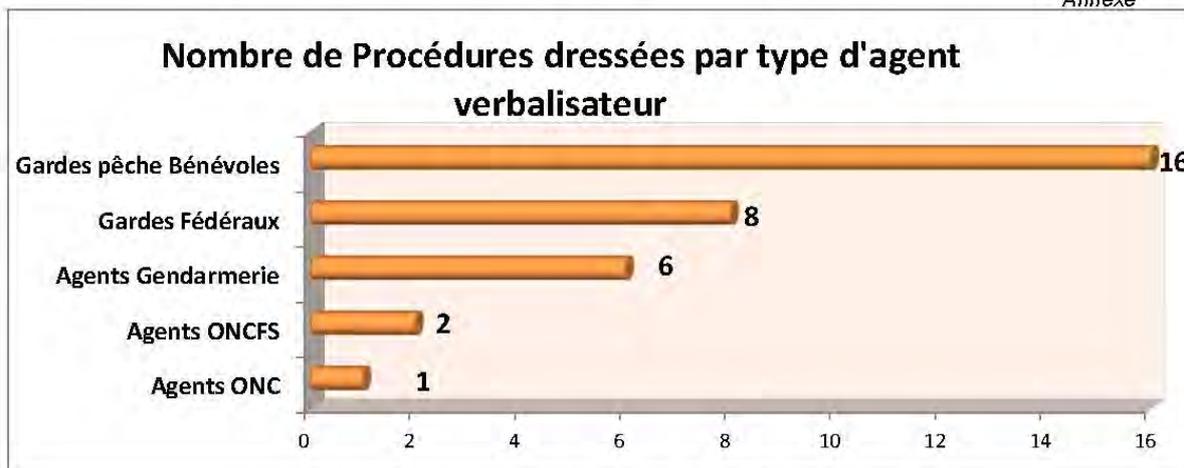
Créée le 20 juin 2009, cette association est gérée par Jean-Pierre Pilart, Vice-Président de la Fédération, avec Antoine Ramos aidés de Henri Avellaneda qui ont géré l'association cette année 2013.

Il incombe au bureau de l'Association de planifier et de répartir les tâches des effectifs concernant les lieux et dates des contrôles sur le terrain.

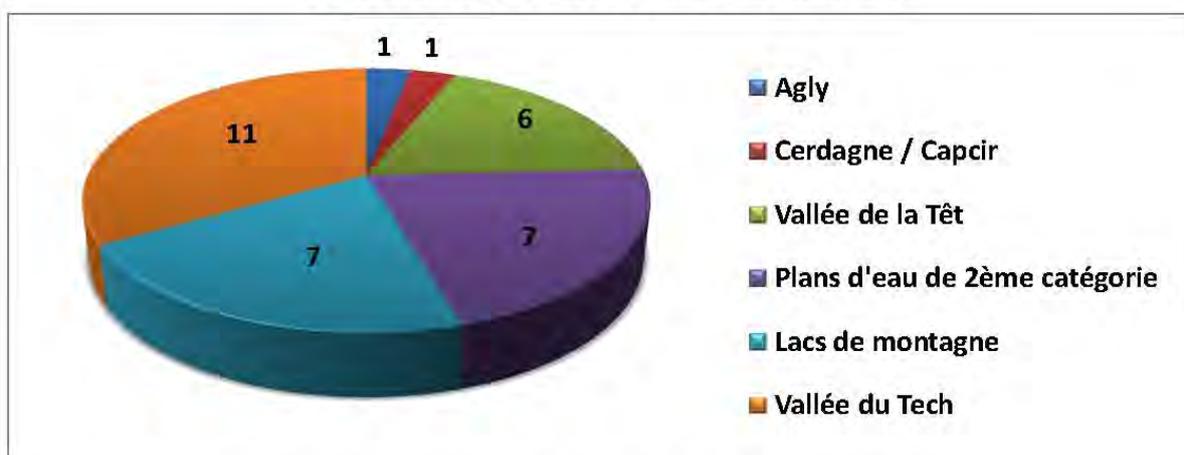
Pour les cours de « Mise à niveau » dispensés à l'ensemble des gardes particuliers d'Aappma, c'est l'Association des gardes qui en a la charge.

AGENTS VERBALISATEURS

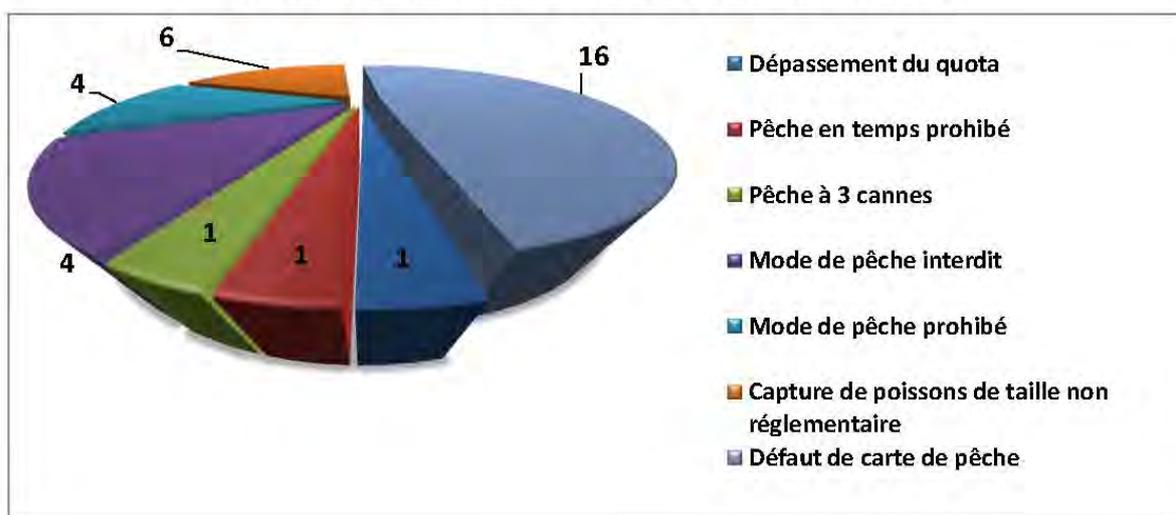
Annexe



INFRACTIONS CLASSÉES PAR LIEU



INFRACTIONS CLASSÉES PAR CATÉGORIE



LE PERSONNEL :

Composé de 7 salariés, dont 3 administratifs :

Olivier BAUDIER, Directeur technique,

Fabienne d'HONT, secrétariat comptabilité.

Jérémy TRANTOUL, secrétaire accueil ;

et quatre de terrain :

Nicolas PERIAUT, Agent de développement et garde-pêche.

Bastien PERINO, aide pisciculteur et Agent de développement ;

Nicolas PROCACCI, pisciculteur à Sahorre ;

Michel VIVAS en poste Cerdagne-Capcir.

LES PISCICULTURES :

Au nombre de deux, les unités fédérales (Sahorre et Fontrabieuse) assurent le développement et la production d'alevins et truitelles pour aider au repeuplement lorsque la nature ne suffit plus.

LES REPEUPEMENTS :

Partout où la reproduction naturelle est reconnue et efficace, on pratique la gestion patrimoniale.

Dans les contextes perturbés et/ou dégradés et dont la nature ne suffit pas, on procède à des opérations de repeuplement pour maintenir les populations piscicoles intéressantes à pêcher.

Ci-dessous, tableau des opérations effectuées en 2013.

Quantités (<i>en nombre</i>)	<u>Nature</u> : Alevins
155.000	TAC Bouillouses
386.500	Souche Carança
40.000	Fario souche Pyrénéenne
Quantités (<i>en nombre</i>)	<u>Nature</u> : Truitelles
95.000	Souche Carança
170.000	Souche TAC Bouillouses

LA PROMOTION DE LA PECHE :

Dans le cadre des actions des « Parcours Pêche de Loisir » et afin de soutenir la pêche, la Fédération opère ponctuellement et selon un calendrier affiché sur les lieux concernés, sur la brochure officielle de notre fédération et annoncé par voix de presse, à des déversements de truites AEC : 13.920 kg se répartissant ainsi :

1) Rivières et lacs :

Pour les cours d'eau de 1 ^{ère} catégorie :	3.225 kg	TAC	(Truites Arc-en-Ciel)
Pour les plans d'eau de 1 ^{ère} catégorie :	2.710 kg	«	
Pour les cours d'eau de 2 ^{ème} catégorie :	865 kg	«	
Pour les plans d'eau de 2 ^{ème} catégorie :	5.040 kg	«	

Plus les dotations concours AAPPMA et Promotion de la pêche : 2.080 kg

(Dotations ponctuelles de la Fédération à la promotion de la pêche).

Soit près de 14 tonnes pour le plaisir des pêcheurs. (13.920 kg)

LE NOUVEAU SIEGE :

Construit durant l'année 2012, des imperfections à rattraper techniquement se sont poursuivies laborieusement de la part de certaines entreprises en 2013.

Devenu opérationnel et « Maison ouverte aux Pêcheurs » il y a encore quelques petits arrangements et décoration à terminer.

LES MANIFESTATIONS et FESTIVITES :

- Le Truitathlon à Perpignan le 13 avril ;
- L'édification du fer forgé ornant notre nouveau siège le 27 avril ;
- La journée « Pêche Dames » le 12 mai à Millas ;
- La Journée nationale de la pêche le 2 juin ;
- 32 concours organisés par les AAPPMA où la fédération aide de 50 kg de TAC par concours sur la base de deux par Aappma ;
- Les 3 concours de l'été au parcours touristique du lac de Balcère ;
- Fête de la randonnée le 7 juillet à Estavar ; (*stand de pêche*)
- Initiation pêche au Long d'en Bas avec le CG66 les 24 juillet et 21 août ;
- Le challenge carpe de la Toussaint à Villeneuve de la Raho.

Le PDIPN : (Ateliers Pêche Nature - itinérant)

Assuré durant l'année par 2 agents de développement salariés de la fédération, ils présenteront eux-mêmes leur rapport d'activité.

Divers :

Frayères :

Après la fermeture de la pêche en septembre, des observations de surveillance ont eu lieu après le retour tardif de la pluie entraînant la remontée attendue du niveau d'eau. Rassurant, les géniteurs ont pu coloniser les tributaires.

Pêches électriques :

Equipes composées de salariés (3) mais surtout de bénévoles (22) spécialement formés, ils sont aptes à opérer (selon leur disponibilité) en toute sécurité. Sur une trentaine de personnes formées, une vingtaine participe à ces travaux. C'est sous la maestria d'Olivier Baudier, que 57 pêches électriques au total ont eu lieu, représentant 40 journées de terrain sur près de 6 km de cours d'eau pêchés.

Entre les P.E. réalisées par des équipes de la Fédération et celles faites en collaboration avec des agents ONF (7).

Une nouveauté pour 2013, des pêches ont été effectuées à titre d'aide et en collaboration avec les départements voisins de l'Hérault et de l'Aude pour une mutualisation des moyens sur des grands chantiers. (Capestang et Alet-les-Bains)

Guides de pêche Fédé :

Préparation mise en route dès le mois de septembre, la pêche à peine fermée. (*Publicités, mises à jour du règlement et des cartes géographiques*) Elle se poursuit jusqu'à l'édition de la brochure officielle de la Fédération « **Pêcher en 66** » qui doit être prête pour la mise en ligne de vente des cartes, soit le 15 décembre.

A noter que l'édition 2013 (*Remaniée et mieux adaptée pour les pêcheurs par l'édition d'un dépliant format carte de pêche comportant la réglementation exclusivement*) a été entièrement réalisée à la fédération L'impression est faite par un imprimeur de la place.

Cette nouvelle formule a semblé convenir parfaitement aux pêcheurs.

L'édition 2014 a été conçue selon les mêmes principes. (2 documents)

Un « **Guide des Parcours de Pêche labellisés** » de présentation luxueuse a été également édité par la fédération et destiné à l'information plus précise dans ce domaine aux pêcheurs.

Sites Internet : (à consulter et à utiliser sans modération)

www.peche66.org pour tout savoir sur la pêche dans notre département,

www.cartedepeche.fr pour l'achat de toute carte ou supplément pêche,

www.maisonpechenature66.com pour l'actualité pêche locale.

Sur le site : [facebook](#) également.

CONCLUSION :

A.P.

Rapport d'activités 2013

Rapporteur : Olivier BAUDIER, Directeur Technique,

Activités du pôle technique :

Temps forts des activités de la cellule technique 2013

1. PDPG et principes de la construction de l'activité
2. Le plan départemental de repeuplement de la première catégorie piscicole
3. Activités techniques
 - Gestion de l'eau
 - Continuité écologique
 - Acquisition de connaissance



En 2007, la Fédération a édité son Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles, un état des lieux basé sur la possibilité pour certaines espèces sensibles de poissons à boucler leur cycle de vie.

Espèces repères utilisées :

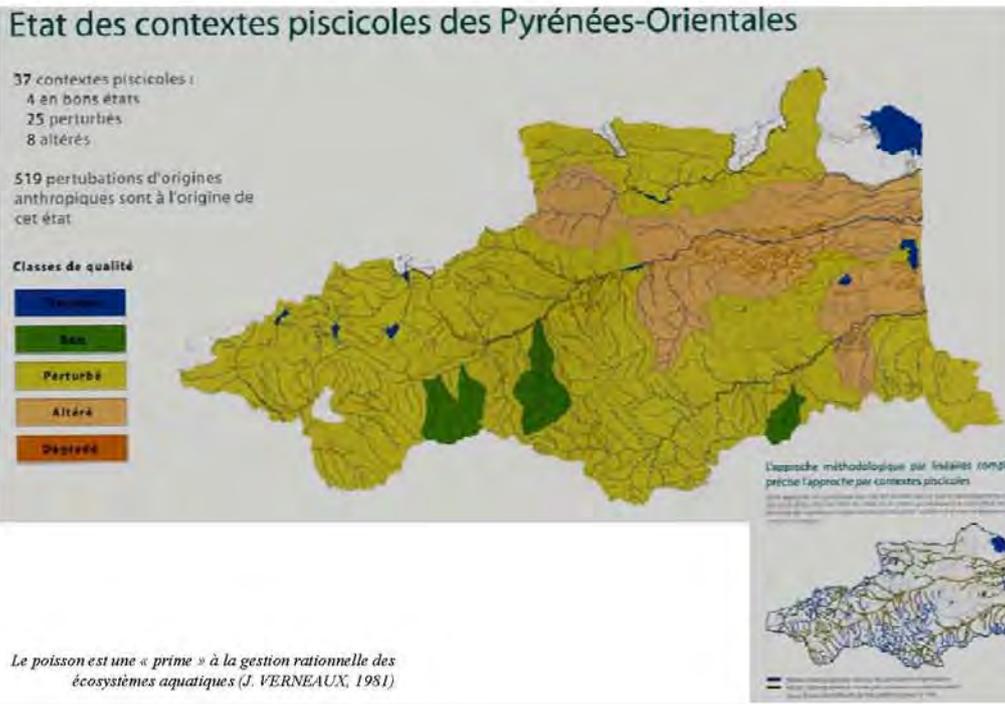
• La truite fario		} Domaine salmonicole
• Le Barbeau méridional		
• Le brochet		} Domaine cyprinicole
• L'anguille		} Grands migrateurs
• L'aloise feinte		

Etendue Intensité (% de la surface en eau à l'échelle de contexte) (de 0 au cycle de vie de l'espèce repère)	1 (0-20%)	2 (20-40%)	3 (40-60%)	4 (60-80%)	5 (80-100%)
	1. faible (= population perturbée)	1	1	2	2
2. moyenne (= population altérée)	1	2	3	3	4
3. forte (= population dégradée)	2	3	3	4	5

Excellent	Bon	Perturbé	Altéré	Dégradé
1	2	3	4	5

1085 Kml de cours d'eau, 170 Ha de plans d'eau naturels de montagne et 907 Ha de lacs de barrage classés en de 1^{ère} cat.
311 Km Kml de cours d'eau et 435 Ha de plans d'eau de plaine classés en 2^{de} cat.

En 2007, la Fédération a édité son Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles, un état des lieux basé sur la possibilité pour certaines espèces sensibles de poissons à boucler leur cycle de vie.



Les altérations du bon fonctionnement des milieux aquatiques identifiées et répertoriées

Altérations de la continuité



Listes à des prises d'eau gravitaires (adduction d'eau potable, hydro-électricité, irrigation, agricole ou rural) et à certains ouvrages de franchissement (craies, passages à gué et seuil de confortement de pont).

Impact sur le milieu :
 Réduction de la continuité longitudinal.

Impact biologique :
 Obstacle à la libre circulation des poissons (compromis d'hygiène à la fois à l'aval et à l'amont). Réduction de la diversité génétique et de la résilience des écosystèmes aquatiques.



Altérations de la qualité des eaux



La vétusté, le dysfonctionnement ou le sous-dimensionnement de stations d'épuration sont susceptibles de générer des rejets provoquant des perturbations multiples du cycle vital des espèces périples.

Impact sur le milieu :
 Problèmes de dysfonctionnement (déjà, de déversement des eaux et de déversement des eaux).

Impact biologique :
 Aggravation ou destruction des habitats, diminution de la diversité d'espèces, réduction de la résilience des écosystèmes aquatiques.



Altérations de l'hydrologie



Les prises d'eau de toute nature (hydro-électricité, agricole, adduction d'eau potable, irrigation des jardins d'agrément, Golf...) sont susceptibles d'altérer l'hydrologie naturelle d'un cours d'eau, en particulier par excroissance des atèles. La dégradation résulte dans la majeure partie des cas d'un cumul de prélèvements non concertés.

Impact sur le milieu :
 Augmentation des atèles.

Impact biologique :
 Détérioration des habitats, diminution de la diversité d'espèces, réduction de la résilience des écosystèmes aquatiques.



Altérations de la morphologie



Complexes d'aménagement



1 Gestion quantitative

2 Hydromorphologie et continuité

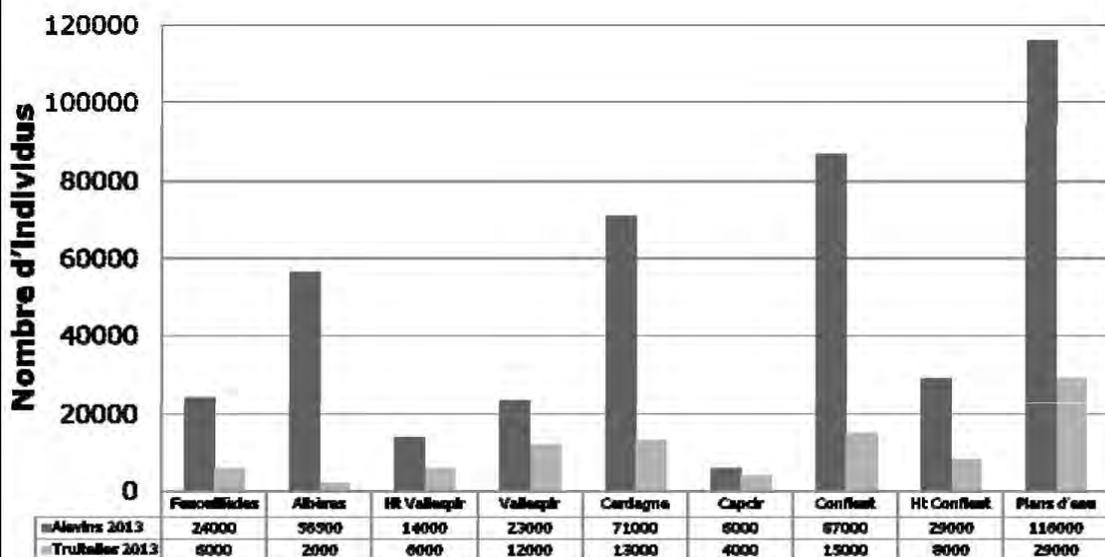
3 Qualité des eaux

De ces constats, 2 familles d'actions sont portées par la Fédération et les AAPPMA en terme de gestion piscicole et halieutique

⇒ Des actions à effet « court terme », de compensation de problèmes de qualité des eaux ou de mauvais état des habitats de reproduction des poissons ou de problèmes d'accès à ces habitats : **les opérations de repeuplement** (ne fonctionne pas en cas de très mauvaise qualité des eaux ou de problème de quantité d'eau ou des problèmes liés à l'absence d'habitat de croissance disponible)

⇒ Des actions à effet « moyen et long terme » ayant pour objectif le retour du bon état des cours d'eau et des plans d'eau, et le développement d'une pêche durable, il s'agit **des plans d'actions annuels** portés par la Fédération (actions de négociations / consultations techniques, d'acquisition de connaissances, de travaux de restauration des milieux, aménagements de parcours de pêche...)

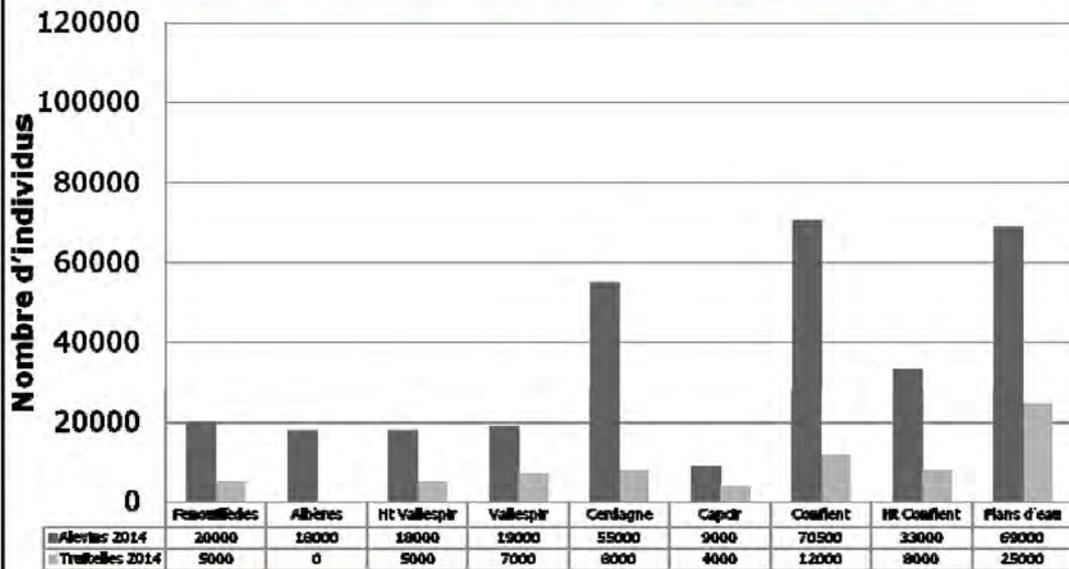
Le plan départemental de repeuplement de la première catégorie piscicole, dotations en truites fario méditerranéennes mise en œuvre en 2013



Une année de production exceptionnelle (voir de surproduction)

426 500 alevins et 95 000 truitelles mis en œuvre (contre 408 000 alevins et 92 000 truitelles retenues)

Le plan départemental de repeuplement de la première catégorie piscicole, dotations en truites fario méditerranéennes retenue pour 2014



Un retour vers la normale après de nombreuses difficultés dans l'élevage

351 500 alevins et 74 000 truitelles en dotation retenue

Implication sur la démarche d'élaboration d'outils de planification ou de gestion quantitative des eaux

■ Territoires sur lesquels des actions de réorption du déséquilibre quantitatif relatives aux prélèvements sont nécessaires pour l'atténuation du bon état
■ Territoires sur lesquels des actions de préservation de l'équilibre quantitatif relatives aux prélèvements sont nécessaires



Déséquilibre chronique en terme de gestion quantitative (Agly / Têt / Tech / Sègre)

=> Implication forte sur l'élaboration des documents visant le retour à une gestion quantitative équilibrée des eaux

=> La gestion quantitative équilibrée de la ressource en eau doit **permettre le bon fonctionnement des milieux aquatiques** et, huit années sur dix, la **satisfaction de l'ensemble des usages**.

*Implication sur la démarche d'élaboration d'outils de planification
ou de gestion quantitative des eaux*

=> De la théorie à la pratique

Un article du code de l'environnement favorable au maintien de la vie aquatique
en aval des prises d'eau de toutes natures :



« Section 5 : Obligations relatives aux ouvrages »

=> Article L. 214.18 du Code de l'Environnement (Extrait)

« Tout ouvrage à construire dans le lit d'un cours d'eau doit comporter des dispositifs maintenant dans ce lit un débit minimal garantissant en permanence la vie, la circulation et la reproduction des espèces vivant dans les eaux au moment de l'installation de l'ouvrage ainsi que, le cas échéant, des dispositifs empêchant la pénétration du poisson dans les canaux d'amenée et de fuite. » (...)

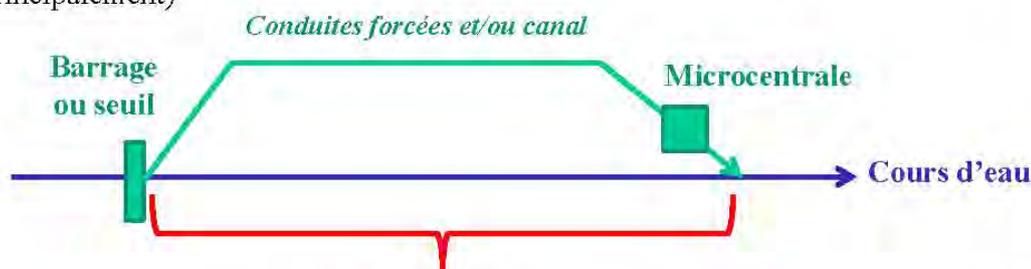
« Pour les ouvrages existants à la date de promulgation de la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques, les obligations qu'elle institue sont substituées, dès le renouvellement de leur concession ou autorisation et au plus tard le 1er janvier 2014, aux obligations qui leur étaient précédemment faites. » (...)

*Implication sur la démarche d'élaboration d'outils de planification
ou de gestion quantitative des eaux*

=> De la théorie à la pratique

En pratique, 2 principaux usages préleveurs en terme de volumes prélevés :

=> **Prélevé mais non consommé : l'hydro-électricité**, crée des tronçons court-circuités (secteurs concernés, cours d'eau et torrents de montagne principalement)



Tronçon de court d'eau court-circuitée

Les variations naturelles de débits sont absorbés autant que possible par l'installation toute l'année pour produire de l'énergie, un débit réservé (débit minimum à « réserver » à la rivière en aval immédiat de l'ouvrage) doit être maintenu par l'exploitant.

*Implication sur la démarche d'élaboration d'outils de planification
ou de gestion quantitative des eaux*

⇒ De la théorie à la pratique

⇒ Exemple réseau hydrographique naturel et réseau de canaux dans le cour aval
du bassin de la Têt



*Implication sur la démarche d'élaboration d'outils de planification
ou de gestion quantitative des eaux*

⇒ De la théorie à la pratique

En pratique, 2 autres usages préleveurs moins consommateur en terme de volume
d'eau : l'eau potable et les canons à neige.

La difficulté, l'imbrication des usages préleveurs et l'impact cumulatif des
prélèvements sur la disponibilité de la ressource pour les usages « aval ».

Altérations de l'hydrologie

278 recensées



Les prises d'eau de toute nature (hydro électrique, agricole, adduction d'eau potable, irrigation des jardins d'agrément, Golf...) sont susceptibles d'altérer l'hydrologie naturelle d'un cours d'eau, en particulier par *accentuation des étiages*. La dégradation résulte dans la majeure partie des cas d'un cumul de prélèvements non concertés.

Impact sur le milieu :

Accentuation des étiages

Impact biologique:

Destruction des oeufs, diminution de la capacité d'accueil, suppression/dégradation des zones de reproduction



**Provoque une nécessaire réflexion sur la gestion et le partage de
la ressource en eau (de l'amont vers l'aval et entre usagers) en intégrant la
notion que le milieu aquatique en bon état écologique fait parti des usagers
prioritaires.**

*Implication sur la démarche d'élaboration d'outils de planification
ou de gestion quantitative des eaux*

De la théorie à la pratique : **des Etudes « Volumes Prélevables » au Plan de
Gestion de la Ressource en Eau**

Les études Volumes Prélevables pilotées par les services de l'Etat et l'Agence de l'Eau, une première approche de la problématique dont les objectifs chiffrés n'ont pas été partagés par le monde agricole. Elles restent un premier socle de connaissance, elles pointent les secteurs les plus déficitaires pour amorcer des réflexions et des travaux d'économie d'eau et d'optimisation de son partage. Elles pointent également un manque de connaissance fine de la ressource et de sa répartition.

Des Plans de Gestion de la Ressource en Eau pilotés par les Syndicats de Rivière, Une suite logique et opérationnelle basée sur la concertation et l'acquisition de connaissances plus fines sur la ressource en eau, un travail stratégique pour le bon état des milieux aquatiques concernés.

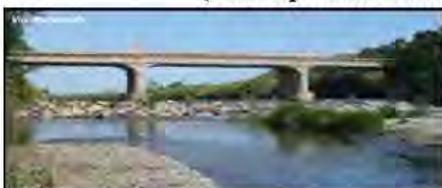
=> Un travail de concertation et d'acquisition de connaissance sur la ressource en eau a démarré et va se prolonger sur plusieurs années.

L'implication dans le chantier de la restauration de la continuité écologique

Suivi et contribution du pôle technique sur les autres démarches engagées sur le même sujet.



Démarches d'études et de travaux achevées en 2013 pour 2 ouvrages du CG 66 sur la Têt aval : Contributions FDPPMA à plusieurs étapes des phases études (Participations Comités de suivi des études d'AVP)



*L'implication dans le chantier de la restauration de la continuité
écologique*

**Nombreux projets en cours ou en voie de démarrage dans les
Pyrénées-Orientales en 2013/2014 :**

- ✓ Etude d'Avant Projet (AVP) sur deux seuils sur la Têt aval appartenant à l'Etat (M.O. : DIR SO)
- ✓ Etude d'AVP sur 2 ouvrages transversaux situés dans la traversée urbaine de Perpignan (M.O. : CAPM)
- ✓ Etude d'AVP sur 4 ouvrages à vocation hydro-électriques situés sur les Ht cantons (M.O. : SHEM)
- ✓ Etude d'AVP sur 5 ouvrages situés sur le Tech aval (M.O. : SIGA Tech)

Des démarches d'études progressives où la Fédération fait ou va faire des contributions techniques (transmission des listes d'espèces de poissons en présence, des informations sur les contextes migratoires, participation aux débats sur les scénarios à retenir pour les aménagements...)

Et après ? Des conventions avec les M.O., des projets d'organiser des retours d'expérience pour les techniciens locaux (avec CG 66 ?)

*L'implication dans le chantier de la restauration de la continuité
écologique*

**Travail d'assistance à Maîtrise d'ouvrage en cours pour l'aménagement du
seuil de Rivesaltes et de la prise d'eau du canal de Céret.**

Libellé élément	Tâches élémentaires
Définition et préparation de l'opération	Recenser les besoins et les exigences du maître d'ouvrage
	Recueillir les données et les contraintes ainsi que la réglementation applicable à l'ouvrage
	Formuler les ordres de grandeur de coût et de délais
Assistance à la consultation (phase étude)	Rédaction du Cahier des Clauses Techniques Particulières
Suivi de la prestation (phase étude)	Assistance à l'Analyse des Offres
	Animation en partenariat avec la maîtrise d'ouvrage des comités de pilotage de l'étude
Assistance à la consultation (phase travaux)	Assistance à l'Analyse des Offres
Suivi de la prestation (phase travaux)	Surveiller avec le maître d'œuvre retenu la bonne exécution des travaux

La campagne de pêche 2013

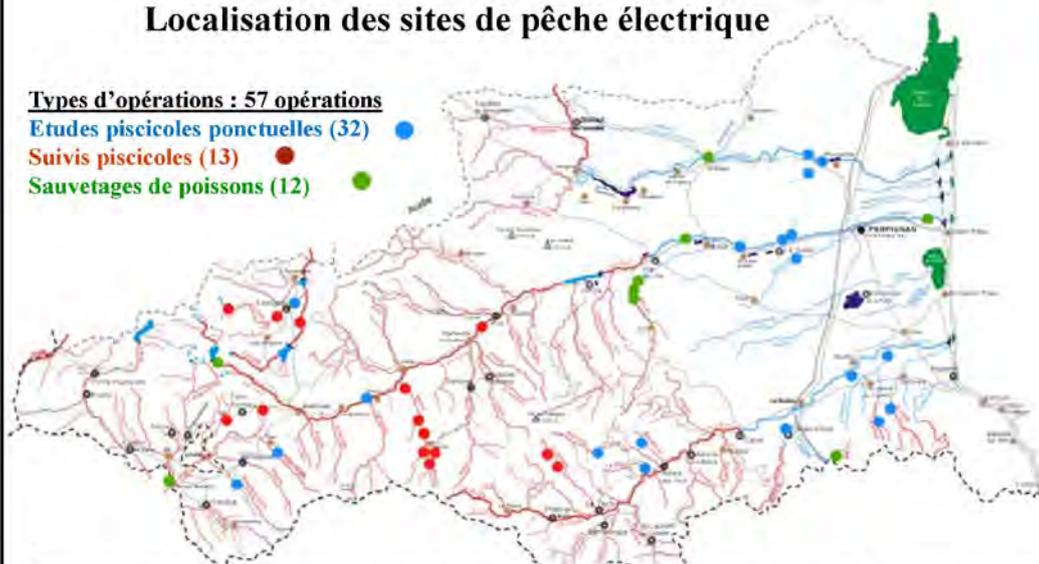
Localisation des sites de pêche électrique

Types d'opérations : 57 opérations

Etudes piscicoles ponctuelles (32) ●

Suivis piscicoles (13) ●

Sauvetages de poissons (12) ●



Equipe de pêche	Nombre de sites pêchés	Temps de terrain correspondant
FDPPMA / AAPPMA	48	35
FDPPMA / ONF	9	5

Bilan de la campagne 2013 :

Synthèse par types d'opérations conduites

Etudes piscicoles ponctuelles : 32 opérations	
<p>Opérations "en règle" : 12 opérations</p> <p>Etat des peuplements piscicoles sur les rivières d'Eyne et d'Err : 2 Etat des peuplements piscicoles en FD du Haut Vallespir (partenariat ONF) : 2 Etat des peuplements piscicoles en FD de l'Albera (partenariat ONF) : 2 Etat du peuplement piscicole en FD d'Entrevalles (partenariat ONF) : 1 Etat du peuplement piscicole de la Lladure aval après pollution : 1 Etat du peuplement piscicole de la Têt à Thuès après mise en réserve de pêche : 1 Etat du peuplement piscicole de la Têt à Corneilla La Rivière (stage) : 1 Etat des peuplements piscicoles de l'Aude à Alet (renfort FDPPMA 11) : 2</p>	<p>Opérations / prestations : 20 opérations</p> <p>Etude piscicole sur tracé LNMP pour RFF : 6 (dans le 66) Etude piscicole sur tracé LNMP pour RFF : 6 (Renfort FD11 et 34) Etude "gradient anguille" sur 4 affluents du Tech (MRM) : 8</p>
Suivis piscicoles : 13 opérations	
<p>Opérations "en règle" : 9 opérations</p> <p>Réseau de suivi en forêt domaniale (partenariat ONF) : 4 Suivi piscicole de la rivière de la rivière de Mantet / Nyer (pts sup) : 1 Suivi piscicole de l'Aude au pont de La Tour De Creu : 1 Suivis piscicoles du Rec d'Egat et de Ricault après la crue de 2010 : 2 Suivi piscicole de la Têt en aval du barrage de Riubany : 1</p>	<p>Opérations / prestations : 4 opérations</p> <p>Suivi piscicole de la rivière de la rivière de Mantet : 3 Suivi piscicole du tronçon court circuité de la Riv. De Nyer : 1</p>
Sauvetages des poissons : 12 opérations	
<p>Opérations "en règle" : 6 opérations</p> <p>Sauvetage "avant assec" dans le déversoir du lac des Bouillouses : 2 Sauvetage "avant assec" sur l'Agly à Estagel : 1 Sauvetage "avant assec" sur le Boulès à Bouletemère (stage) : 3</p>	<p>Opérations / prestations : 6 opérations</p> <p>Sauvetage "avant travaux" sur la Rome en amont du Perthus : 1 Sauvetage "avant travaux" sur le Rahur à Bourg-Madame : 1 Sauvetage "avant-travaux" sur la Têt à Nefiach : 2 Sauvetage "avant-travaux" sur la Têt à Canet : 2</p>

Les pêches d'études liées à des études piscicoles ponctuelles



La Têt en aval immédiat de la prise d'eau de la SHEM à Thuès 03/09/2013 pour l'AAPPMA des Cheminots

Objectif : disposer de données sur le peuplement pour savoir s'il est intéressant d'y rouvrir la pêche.

Résultats : 144 truites capturées sur 101 ml de rivières dont 23 de plus de 20 cm (max 26 cm) et 10 poissons entre 19 et 20 cm

Les pêches d'études liées à des études piscicoles ponctuelles

Objectif : Etat des lieux des peuplements piscicoles pour leur bonne prise en compte dans le projet de LGV Montpellier / Perpignan.

Moyen mis en œuvre : Mutualisation des moyens des FDPMA 34, 11, et 66 pour la mise en œuvre de pêche. Coordination technique effectuée par la FDPMA 66.



La Têt au Soler le 28/08/2013 RFF

Les pêches d'études liées à des études piscicoles ponctuelles



Pêche d'inventaire à 2 électrodes le 29/08/13 sur l'Agly à Espira



Formation relevé topographique délivrée par la FDPPMA 66 le 02/07/13 sur la Berre à Portel (Dpt 11)

Pêche en bateau sur le Canal Des Clairs à Peries (Dpt 34)

Les pêches d'études liées à des études piscicoles ponctuelles



Statut	Espèce	Nom Commun	Code	Eléments d'autoécologie	Liste rouge		Législation			
					Monde	France	Europe	Nature	Année de l'adoption de l'acte	Article R.413-1 du Code de l'eau
1	Anguillidae - <i>Anguilla anguilla</i>	Anguille	ANG	Espèce amphihaline, envahissante piscivore	CR	CR				
2	Belontiidae - <i>Parachanna barbata</i>	Loche franche	LOF	Espèce benthique, omnivore et tolérante	LC	LC				
3	Heleotidae - <i>Salmo fluviatilis</i>	Blennie fluviatile	RF F	Espèce benthique, omnivore	LC	NE	Ag (Directive européenne)			*
4	Decapodidae - <i>Decapoda americana</i>	Ecrevisse américaine	OCL	Espèce benthique, omnivore à tendance détritivore	Pas de statut de conservation					#
5	Carabidae - <i>Procambarus clarkii</i>	Ecrevisse rouge de Louisiane	OCL	Espèce benthique, omnivore à tendance détritivore	Pas de statut de conservation					*
6	Centropomidae - <i>Lepomis gibbosus</i>	Perche soleil	PEB	Espèce phytophagique et invertébrée	NE	NA				#
7	Centropomidae - <i>Micropogonias undulatus</i>	Black bass à grande bouche	BNB	Espèce benthique, piscivore et omnivore, mode territorial	NE	NA				
8	Clupeidae - <i>Alosa fallax fallax</i>	Alose feinte	ALF	Espèce amphihaline, invertébrée et piscivore	LC (A. fallax)	VU (A. fallax)	ARR (A. fallax)	ARR (A. fallax)		*



Les pêches d'études liées à des études piscicoles ponctuelles



La Rivière d'Eyne, le 08/07/13 pour l'AAPPMA de Saillagouse, en partenariat avec la RNN d'Eyne

Objectif : Caractérisation de la truite fario de souche eynoise mis à jour en 2012 et affiner les connaissances sur sa répartition.

Résultats : Amélioration de la connaissance de la génétique de cette souche et de sa répartition.

Les pêches d'études liées à des études piscicoles ponctuelles



Le Rec d'Egat dans la traversée amont d'Egat, le 17/09/13 pour l'AAPPMA de Font Romeu

Objectif : Etat des lieux après mise en réserve de pêche suite aux crues catastrophiques de juillet 2010.

Résultats : Le peuplement du Rec d'Egat se reconstitue progressivement mais le peuplement est trop fragile pour rouvrir la pêche (le peuplement du Ricault semble avoir été encore plus touché, il peine à se reconstituer).

Les pêches d'études liées à des suivis piscicoles

Objectif : Suivre l'effet de la présence et de la gestion du barrage de Riubanys sur le peuplement piscicole.

Résultats : Concentration de grosses truites en pied de barrage, effet bloquant du barrage couplé à un habitat favorable aux gros sujets (fosse de dissipation de la chute provoquée par le barrage, 223 TRF capturée sur 90 ml dont 68 TRF de plus de 20 cm et 3 poissons de plus de 40 cm.



La Têt en aval immédiat du barrage de Riubanys à Ria le 04/09/2013 pour l'AAPPMA de Ria

Les pêches d'études liées à des suivis piscicoles

Objectif : Effet des prélèvements des pêcheurs après le déplacement du parcours No Kill.

Résultats : 14 TRF maillées (taille comprise entre 20 et 28 cm) sur 97 ml de Riv. Aude , Pyramide des âges plutôt équilibrée, score honorable en fin de saison pour un secteur soumis à une bonne pression de pêche.



L'Aude au pont de la Tour De Creu le 19/09/2013 pour l'AAPPMA de Formiguères

Les pêches d'études liées à des suivis piscicoles

Objectif : Suivi de gestion patrimoniale et suivi de l'effet de la prise d'eau du canal de Nyer sur le peuplement piscicole.

Campagne de pêche Mantet / Nyer 2013



Les fluctuations naturelles des densités et des biomasses de truites enregistrées, une mise en évidence de l'incidence des installations de la microcentrale de Nyer (prise d'eau, gestion...)

Les pêches d'études liées à des suivis piscicoles

Objectif : Mise en place d'un suivi du front de colonisation de la vallée du Tech par les Anguilles.



**Campagne de pêche Gradient anguille en partenariat avec MRM
Avril et octobre 2013 : test de protocole de suivi**

Les pêches d'études ou de sauvetages réalisées lors de la formation organisée par la Fédération en Juin 2013.



Pêche de sauvetage sur le Boulès à Bouleternère pour l'AAPPMA d'Ille Sur Têt, le 13/06/13

+ de 200 TRF sauvées des assecs sur les deux sites pêchés

Les pêches d'études ou de sauvetages réalisées lors de la formation organisée par la Fédération en Juin 2013.



Pêche sur la Têt à ST Feliu d'Amont pour l'AAPPMA d'Ille Sur Têt, le 14/06/13

Résultats : Meilleure connaissance du peuplement (peu d'espèces et peu de densité dans ce bras de la Têt), conditions de pêches difficiles (hauteur d'eau + courant)

Les pêches de sauvetages « avant travaux »



Pêches de sauvetage sur la Têt avant travaux d'aménagement des seuils du Conseil Général (ici pêche sous le pont entre Canet et Ste Marie, Juin 2013)

Les pêches de sauvetage « avant travaux »

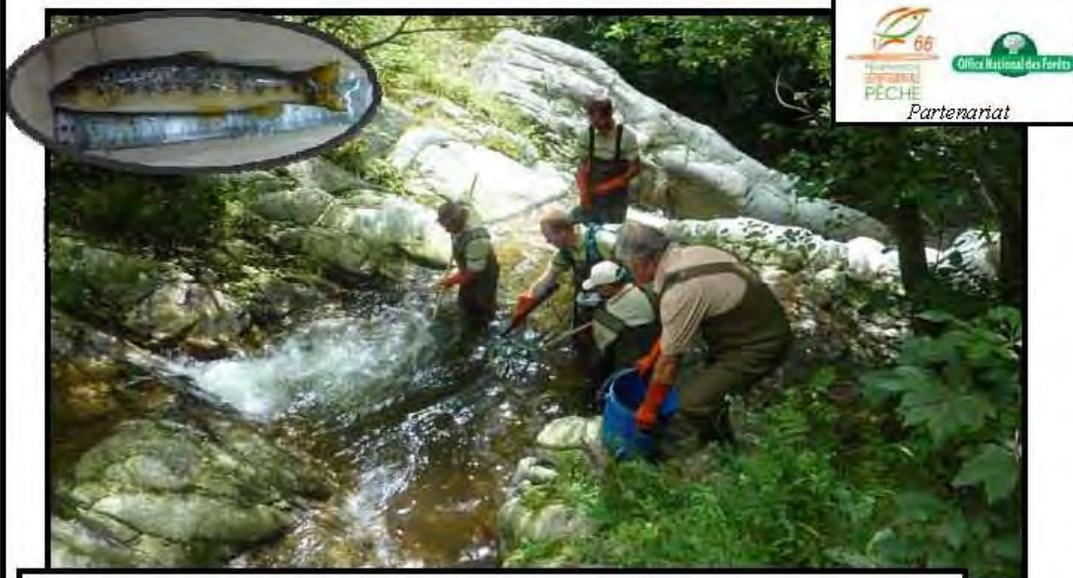


Pêches de sauvetage sur la Têt avant travaux d'aménagement des seuils du Conseil Général (ici Pêche sous le seuil de Nefiach, Juin 2013)

**Pêche électrique à la hauteur d'Alet les Bains sur l'Aude
Le 26 Septembre 2013 – renfort technique à la FDPMA 11**



**Les pêches d'études liées à des suivis piscicoles et aux états
des lieux ponctuels sur les lots de pêche en Forêt
Domaniale**



Exemple : Le 8 août 2013, la Coumelade en amont éloigné du pont de la Llau

Consistance de l'activité 2013 :

Synthèse en temps passé de terrain par équipe de pêche

		Nombre de stations échantillonnées	Nombre de jours de terrain correspondant
Equipe technique FDPPMA 66		57	40
Répartition entre les équipes de pêche	Equipe FDPPMA / AAPPMA	36	25
	Equipe "Stagiaires AAPPMA" / MEP 19 / FDPPMA	4	3
	Equipe FDPPMA / ONF	9	5
	Renfort autre département, Equipe FDPPMA	8	7

Ont participé aux opérations :

3 salariés de la Fédération

22 bénévoles des AAPPMA
« habilités à pratiquer les pêches électriques »

7 agents de l'ONF

Ainsi que de nombreux bénévoles des AAPPMA concernés par les pêches

Plus de 5.5 Km linéaires de cours d'eau pêchés.



Activités du pôle animation :

Prestations APN 2013					
Périscolaire	Ville	Type de prestation	Thématique	Dates	Nombre
Office du tourisme	Bolquère	Pêche de loisir	Pêche de la truite	10-juil	12
Office du tourisme	Bolquère	Pêche de loisir	Pêche de la truite	17-juil	12
PIJ	St Nazaire	Pêche de loisir	Pêche au coup	23-juil	20
Office du tourisme	Bolquère	Pêche de loisir	Pêche de la truite	24-juil	12
PIJ	St Nazaire	Pêche de loisir	Pêche au coup	29-juil	20
Office du tourisme	Bolquère	Pêche de loisir	Pêche de la truite	31-juil	20
Office du tourisme	Bolquère	Pêche de loisir	Pêche de la truite	07-août	12
Office du tourisme	Bolquère	Pêche de loisir	Pêche de la truite	14-août	12
Office du tourisme	Bolquère	Pêche de loisir	Pêche de la truite	21-août	12
Office du tourisme	Bolquère	Pêche de loisir	Pêche de la truite	28-août	12
TOTAL				10 journées	144
Scolaire	Ville	Type de prestation	Thématique	Dates	Nombre
Eden66	Alénya JDE	Découverte de la pêche	Simulateur Pêche	23-mai	150
Ecole primaire	Le Soler	Découverte de la faune aquatique	Les poissons	23-mai	28
Collège	Thuir	Pêche de loisir	Pêche au coup	06-juin	13
Collège	Thuir	Découverte de la faune aquatique	Invertébrés aquatiques	07-juin	12
Ecole primaire	Le Soler	Découverte de la faune aquatique	Invertébrés aquatiques	13-juin	28
Ecole primaire	Le Soler	Pêche de loisir	Pêche au coup	17-juin	28
Ecole primaire	Le Soler	Pêche de loisir	Pêche au coup	20-juin	28
TOTAL				7 journées	287
Public handicapé	Ville	Type de prestation	Thématique	Dates	Nombre
ITEP	Néfiach	Pêche de loisir	Pêche au coup	24-avr	5
ITEP	Néfiach	Découverte de la faune aquatique	Invertébrés aquatiques	26-avr	5
IMED	Perpignan	Pêche de loisir	Pêche au coup	28-mai	12
IMED	Perpignan	Pêche de loisir	Pêche au coup	30-mai	12
IMED	Perpignan	Pêche de loisir	Pêche au coup	11-juin	12
IMED	Perpignan	Pêche de loisir	Pêche au coup	13-juin	12
IMED	Perpignan	Pêche de loisir	Pêche au coup	18-juin	12
IMED	Perpignan	Pêche de loisir	Pêche au coup	20-juin	12
IMED	Perpignan	Découverte de la faune aquatique	Invertébrés aquatiques	25-juin	12
TOTAL				9 journées	94
Autres	Ville	Type de prestation	Thématique	Dates	Nombre
Pêche au féminin	Millas	Pêche de loisir	Découverte pêche	12-mai	23
AAPPMA	Argelès	Pêche de loisir	Pêche à la truite	18-mai	40
Fête de l'étang	St Nazaire	Pêche de loisir	Pêche au coup	02-juin	5
AAPPMA	Ria	Découverte de la pêche	Simulateur Pêche	23-juin	15
Fête de la rando	Angoustrine	Découverte de la pêche	Simulateur Pêche	07-juil	20
Animation Long d'en bas	Font-Romeu	Pêche de loisir	Lacs d'altitude	21-août	80
Animation Long d'en bas	Font-Romeu	Pêche de loisir	Lacs d'altitude	21-janv	60
TOTAL				7 journées	327
TOTAL 2013				33 journées	768

Rapport Moral

Rapporteur : René PATAU, Président Fédéral,

**Fédération des Pyrénées Orientales pour la pêche et la protection du milieu aquatique**

Congrès 2014
du 4 mai à Vinça.



Le Canigou depuis la plaine de Joch

**Congrès départemental du 4 mai 2014.**
Rapport moral.



Notre Congrès fait suite à l'Assemblée Générale statutaire, qui s'est tenue le 1er mars 2014 à Millas.

**Congrès départemental du 4 mai 2014.**
Rapport moral.

- L'Assemblée générale statutaire, constitue la première partie de nos assises annuelles.
- Le congrès départemental est une séance plus solennelle, avec la réception des élus, des représentants de l'administration et de nos invités.
- Il nous permet de présenter un point d'étape sur les opérations menées durant l'année 2013 et sur les événements qui ont marqué la vie de la Fédération.
- Il nous permet aussi de préciser les actions essentielles que nous projetons de soutenir en 2014.

**Congrès départemental du 4 mai 2014.**
Rapport moral.

L'année 2013 aura été marquée:

- Par le rôle moteur de la Fédération Nationale pour la Pêche en France (**FNPF**) et son soutien au réseau associatif de la pêche.
- Mais aussi par l'activité de la Fédération départementale et quelques événements marquants.



Congrès départemental du 4 mai 2014. Rapport moral.

Un rappel: la Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF) joue un rôle déterminant dans notre organisation.



Les priorités initiées par la FNPF.

- Poursuivre la modernisation de la pêche et reconquérir des effectifs de pêcheurs.
- Soutenir et consolider le réseau associatif.
- Faire évoluer la réglementation.
- Agir pour la gestion et la protection des milieux aquatiques.



Moderniser la pêche et reconquérir des effectifs de pêcheurs.

- Moderniser la distribution des cartes de pêche.
- Construire un réseau de parcours de pêche labellisés et favoriser l'initiation pêche (PDIPN et APN).
- Communiquer sur une image et des offres de produits pêche.



Soutenir et consolider le réseau associatif.



- Maintenir l'aide forfaitaire pour 4 salariés par Fédération (131 000 €).
- Subventions pour le plan d'actions (milieux) et le développement du loisir pêche.



Soutenir et consolider le réseau associatif.



Comité de bassin RMC : URFAM
+ URF EPRA+URBFC

Structuration de trois Unions Régionales:

- ✓ URFP- LR
- ✓ URFAM
- ✓ URFBPRM

❖ Négociation de l'accord cadre avec l'Agence de l'eau.



Poursuivre l'action pour la gestion et la protection des milieux aquatiques.

- Le classement des cours d'eau (Art L214-17).
- La gestion quantitative de la ressource en eau.

Ces nouvelles notions officielles, leurs objectifs et obligations réglementaires sont remis en cause par les contestations de certaines catégories d'usagers (agriculture et hydroélectricité).



Convention collective des personnels des Fédérations.



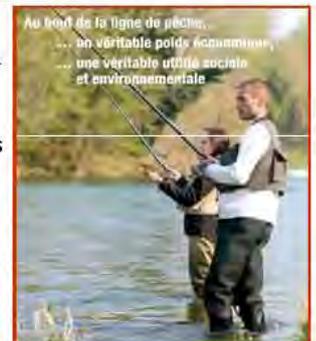
- Le 22 juin 2013, le CA de la FNPF a adopté le projet de convention collective.



Enquête sur le poids économique de la pêche de loisir.

En 2013, le cabinet BIPE a mené deux enquêtes auprès des pratiquants et des structures associatives de la pêche.

Le 3 mars 2014 la FNPF a rendu publique l'étude.





L'impact économique de la pêche associative de loisir, dépasse les deux milliards d'euros.

- Impact direct de 790 M€ (460 M€ matériel de pêche, 162 M€ de nautisme, 82 M€ d'adhésions, 50 M€ d'aquaculture, 27 M€ d'abonnements et 5 M€ de tourisme).
- Impact indirect 340 M€ ensemble des fournisseurs des activités.
- Impact induit par les dépenses des salaires versés aux employés directs et indirects: 510 M€.
- Impact des hébergements, restauration et transports: 390 M€.



Enquête sur le poids économique de la pêche de loisir.

Le pêcheur dépense en moyenne 681 €/an pour sa pratique habituelle.

Dépenses 2011 moyennes pour la pratique habituelle de la pêche en eau douce selon 684 pêcheurs passionnés (FFPN 2012)



Pour la Fédération, trois événements majeurs ont marqué l'année 2013.



- Le 16 mars, l'inauguration de la Maison de la Pêche et de la Nature.
- L'achèvement des travaux et l'installation dans les locaux
- La saison de pêche.



1er événement: L'inauguration de la Maison de la Pêche et de la Nature.



 1er évènement: **L'inauguration de la Maison de la Pêche et de la Nature.**



 2ème évènement: **L'achèvement des travaux.**



Coût total du projet : 1 085 000 €. (Espaces verts et mobilier compris).
Financement : C-G 66 16%, Région :20%, FNPF: 21%, FEADER: 9 %, FD 66: 34%.

 3ème évènement: **la saison de pêche.**



- ✓ Un début de saison, contrarié par des eaux fortes.
- ✓ Ensuite avec des débits corrects, les mois qui ont suivi ont été satisfaisants.

 3ème évènement: **la saison de pêche.**



L'ouverture des lacs de montagne, repoussée de 15 jours, est restée placée sous le signe de la neige et du froid.

 **3ème évènement: la saison de pêche.**



Brochet et carpe plan d'eau barrage sur l'Agly

Brochet et perche plan d'eau barrage de Vinça

Tanche

 **L'activité de la Fédération départementale.**

L'activité de la Fédération départementale est étroitement liée au travail de ses agents et au dévouement exemplaire des bénévoles du réseau associatif de la pêche.

4 actions ont marqué l'année 2014:

- ✓ Les pêches électriques.
- ✓ La promotion du loisir et les animations.
- ✓ La vente des cartes par Internet.
- ✓ Le contrôle des pêcheurs.

 **Les pêches électriques.**



Une énorme campagne de 57 pêches électriques, menées sous la direction d'Olivier Baudier, avec une remarquable mobilisation des bénévoles.

 **La promotion.** 



Fête de la Technicité et de la Pêche au lac de Béna

MAI 2014



Le contrôle des pêcheurs et la surveillance de la Pêche.

➤ Depuis 2009, c'est l'AGPPPO qui a vocation à représenter les gardes et à « piloter ».

Ce dispositif poursuit son développement avec l'appui de la Fédération.

➤ Une efficace collaboration avec la brigade nautique côtière de Saint Cyprien (gendarmerie), a permis de monter des opérations de contrôle des pêcheurs et de crédibiliser le dispositif.

Préparer l'avenir...2014, 2015.

➤ L'organisation et les missions de la pêche connaissent des mutations et les attentes des pêcheurs ont changé.

Il faudra continuer à s'y adapter et en même temps continuer à évoluer.

➤ Notre installation à Millas y compris celle du PDIPN doit apporter une plus value.

1 -Protection des milieux aquatiques, gestion piscicole et développement du loisir pêche.

➤ L'eau est au centre de beaucoup d'intérêts privés et publics.

➤ Les pêcheurs sont là pour rappeler les enjeux de demain et dénoncer les pressions exercées.

➤ Au-delà de nos adhérents, sensibiliser différents publics sur le sens de nos actions (Administrations, élus...) pour défendre la préservation de nos cours d'eau.

1 – Assec de la Têt 25 et 26 octobre.



Exemple d'une attitude irresponsable.

2 – Espace pêche à Millas.

Ouverture de la pêche, dans les meilleurs délais autour des 4 plans d'eau, avec en particulier un réservoir destiné à la mouche fouettée et pêché 4 j /semaine en no-kill + usage du float tube + pontons.



Brassage de l'eau pour augmenter la concentration de l'oxygène dissous et limiter la prolifération des algues.

3 – Innovation pêche.

Ouverture de la pêche en float tube sur une bande de rive située sur la berge droite du plan d'eau du barrage sur l'Agly (16 mai-fin octobre).



4 - PDIPN et Animation Pêche.

La programmation 2014 a demandé à Nicolas Périaud un gros travail de préparation.





5 – Entretien des berges.

Avec le matériel acheté et mis à la disposition des AAPPMA, une campagne d'entretien des berges de la Têt, vient d'être lancée.



Avant



Après

Seuil de Millas



6 – Étude des lacs du Carlit.



Relevés de bathymétrie.



Inventaire et description des lacs avec et sans tributaires.



7 – Information et communication.

- Modernisation et actualisation du site Internet.
- Suivi de Facebook et du blog APN itinérant.
- Newsletter trimestrielle (diffusion internautes, administrateurs AAPPMA / FD et agents).
- Lettre mensuelle des activités de la Fédération aux administrateurs FD.
- Exposition permanente et rafraîchir anciens panneaux usagés.



8 – Activités de terrain.

- Relations avec l'AGPPPO pour la surveillance de la pêche et le contrôle des pêcheurs.
- Campagne de pêches électriques.
- Surveillance des frayères.
- Réparation cabane de montagne et passerelles.



Remerciements.

J'adresse mes remerciements aux services préfectoraux, en particulier à la DDTM et l'ONEMA, ainsi que les partenaires avec qui nous travaillons en confiance depuis de nombreuses années: le Conseil Général, le Conseil Régional, l'ONF et l'Agence de l'Eau.

Je n'oublie pas la FNPF et le Club Halieutique.



Remerciements.

Pour terminer je remercie tout le monde en bloc, nos invités, tous les présidents, les administrateurs et le personnel de la Fédération, sans oublier tous les bénévoles qui nous accompagnent.

Je remercie également les dépositaires qui contribuent à la vente des cartes de pêche par Internet.



Remerciements.



Merci aux lieutenants de louveterie et aux gardes
Assermentés pour la régulation des cormorans.



Conclusion.

Avec ses projets la Fédération souhaite continuer à apporter du dynamisme en faveur de la pêche de loisir.

Elle compte sur l'engagement et la motivation du plus grand nombre de pêcheurs, pour continuer à s'adapter à l'évolution de la pêche de loisir.

J'espère qu'ensemble, nous progresserons pour l'avenir d'un loisir populaire, moderne et accessible à tous.

Merci à vous tous, pour votre soutien et votre attention.

René PATAU
22 avril 2014

FENOUILLEDES

SECTEUR N° 1 : FENOUILLEDES		REPEULEMENT 2013										M. Jean Pierre PILART		
COURS	CODE	LONGUEUR (en mètres)	CODE	LOCALISATION ET CARACTERISTIQUES	RETENU			MIS EN OEUVRE			Récapitulatif			OBSERVATIONS
					Farios Carança		Farios Carança		Farios Carança		Farios Carança		Farios Carança	
DEAU	RIVIERE		A.A.P.P.		B.V.	ALEVINS	TRUITELLES	B.V.	ALEVINS	TRUITELLES	B.V.	ALEVINS	TRUITELLES	
L'AGLY	07	15003	023		0	2 000	0	0	2 000					
LA DESIX Comoubella	07.03	24 800	23		0	8 000	0		8 000					
LA MATASSA	07.03.01	14 000	004		0	2 000	2 000	0	5 000	2 000	0	19 000	2 000	AAPPMA SAINT PAUL
PERLES	07.03.01.01	4000	004		0	1 000			1 000					
COUME FERRERE	07.03.02	4 500	23		0	2 000	0		2 000					
LA BOULZANE	07.04	5 200	023		0	0	2 000		0	2 000	0	5 000	4 000	AAPPMA CAUDIES
LA BOULZANE	07.04	9600	004		0	0	2 000		0	2 000				
LEST JAUME	07.04.01	8 000	004		0	4 000	0		4 000	4 000				
TOTAL :					0	24 000	6 000	0	24 000	6 000	0	24 000	6 000	0

SECTEUR N° 2 : ALBERES				REPEULEMENT 2013										Alain CRESPI
COURS	CODE	LONGUEUR (en mètres)	CODE	LOCALISATION ET CARACTERISTIQUES	RETENU			MIS EN ŒUVRE			Recapitulatif			OBSERVATIONS
					Farpas souche Méd			Farpas souche Méd et Caranpa			Alevins			
D'EAU	RIVIERE		A. A. P. P		B.V.	ALEVINS	TRUITELLES	B.V.	ALEVINS	TRUITELLES	B.V.	ALEVINS	TRUITELLES	
LA MASSANE (hors réserve naturelle)	02	5 800	28		0	10 000	0		10 000					
FORNETS	02.02	1 100	28		0	1 000	0		1 000					
ARANYO	02.03	1 100	28		0	4 000	0		4 000					
SAUCAR	02.04	155	28		0	1 000	0		1 000					
LE SOREDE	03	5 000	28		0	9 000	0		9 000					
Les MOIXOSES	03.01	1 800	28		0	6 000	0		6 000					
ES PRADETS	03.01.01	900	28		0	0	0		0		0	40 000	0	AAPPMA ARGELES
EI LAROCUE	04.01	2 700	28	et ses affluents	0	8 000	0		8 000					
EI VILLELONGUE	04.01.01		28	1ère catégorie	0	1 000	0		1 000					
LE MAURELLAS	04.02	10 800	13		0	10 000	2 000		10 000	2 000				
L'ALBERE OU	04.02.01	2 900	13		0	0	0		0	0				
ROME					0	1 000	0		1 000					
NIERGUE	04.02.03	1 100	13	Mas NOU	0	1 500	0		1 500					
COLINOJ	04.02.04	1 800	13	SELVE	0	2 000	0		2 000					
ARBRE GROS		3 000	13	PALMIERE	0	2 000	0		2 000					
RIUNOGUES			13		0	0	0		0					
MONTESQUEJEU			13	2ème catégorie	0	0	0		0					
TEIXONERES	04.01.02	800	13	2ème catégorie	0	0	0		0		0	16 500	2 000	AAPPMA MAURELLAS
RIBERAL	04.01	2 700	13	2ème catégorie	0	0	0		0					
TOTAL :					0	56 500	2 000	0	56 500	2 000	0	56 500	2 000	

SECTEUR N° 3 : HAUT VALLESPİR		REPEUPELEMENT 2013										M. Yann VERDAGUER						
COURS	CODE RIVIERE	LONGUEUR (en mètres)	CODE	LOCALISATION ET CARACTERISTIQUES	RETENU			MIS EN ŒUVRE			Observations							
					Farios Campa			Farios Campa			Recepatitairif							
					BV	Alevins	Trautelles	BV	Alevins	Trautelles	BV	Alevins	Trautelles					
LE TECH	0	22 000	019	APP Prats de Molis	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Amont la Preste gestion patrimoniale
ROQUES ROUGES	04 23	1 900	019		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
LA SOULANETTE	04 24.22	3 000	019		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
L'ORTIGA	04 22.01	2 100	019	PERAFEU	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
LE GRAFFOUIL	04 20	5 800	019	Las Conques - Les Fourquets	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	AAPPMA PRATS DE MOLLO
LA PARCOULE	04 19	8 300	019		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
LES ESTABLES		2 100	019		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
LE CAL CABOUS	04 19.01	2 600	019		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
LE GARDE		2 100	019		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
LES AGOUILLES		1 800	019	CAN BLAY	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
LE GUILLEME		2 400	019		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
LE CANDELL	04 17	3 100	019		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
LA BAILLOJERA		2 900	019	LA BADIO	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
LA FIGURE	04 16	3 000	019		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
LE CASTILLOU	04		019		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
LE TECH	04	5 500	012	APP LE TECH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	AAPPMA LE TECH
LA COUMELADE	04 15	10 000	012		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Gestion patrimoniale
CAL PICOUTOUS	04 15.02	800	012		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
LAMANERE	04 14	12 000	024	APP Serralongue/Lam	0	0	1 000	0	0	1 000	0	0	0	0	0	0	0	AAPPMA SERRALONGUE
POUNTARROU	04 14.02	2 000	024		0	1 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
MALREMS	04 14.03	1 400	024	LA MINE	0	1 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
SALADOU	04 14.02.01	2 100	024		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
CORAL		3 000	024		0	1 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
LA BADIO		900	024		0	1 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
LE CASTELL	04 14.01	5 100	024	COL DEL TULLIC	0	1 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
LE CORTALS	04 14.01.01	3 800	024		0	1 000	1 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
LA GRAND COUME		1 100	024		0	1 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
LE ST-LAURENT	04 12	10 100	022	APP St-Laurent	0	0	2 000	0	0	2 000	0	0	0	0	0	0	0	APPMA ST-LAURENT
LE COLSTOUGES	04 12.04	2 900	022	PROBEDONES	0	1 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
LES MOUSQUERES		800	022	FOUR A CHAUX	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
FONT LLEVRE		500	022		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
LE VILLEROG		2 100	022		0	1 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
LE FALGOS	04 12.05	1 400	022		0	1 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
BILBERE Boussatière	04 12.03	1 800	022		0	500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
LES PLANES	04 18	1 200	022		0	1 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
LES CAZOTTES	04 12.02	1 500	022		0	1 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
LA QUERE	04 12.01	4 000	022		0	1 500	1 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
LES THERMES	04 06.01	8 800	022		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
LE RIU MAJOU		2	022		0	500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAL :					0	15 500	5 000	0	14 000	6 000	0	14 000	6 000	0	14 000	6 000	0	

SPECTEUR N° 4 : VALLESPİR		REPEUPEMENT 2013										M. Jean Paul BILAC			
COURS	CODE	LONGUEUR (en mètres)	CODE	LOCALISATION ET CARACTERISTIQUES	RETENU				MIS EN OEUVRE				OBSERVATIONS		
					Fario Carança		Fario Carança		Fario Carança		Fario Carança				
					B.V.	ALEVINS	TRUITELLES	TRUITELLES	B.V.	ALEVINS	TRUITELLES	TRUITELLES			
D'EAU	RIVIERE		A.A.P.P.												
LE TECH	04	11 400	003	ARLES SUR TECH	0	0	3 000	0	0	0	0	0	0		
LA FOU	04.10	6 000	003	MANYAQUES	0	2 000	1 000	0	0	0	0	0	0		
RAVIN DE L'EGLISE		1 200	003	MAS RIERE	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
LE GARGAMOUX		1 000	003	MAS D'EN CAMPS	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
PAS DE LAVET		3 800	003	GORGES LA FOU	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
LA SEIGNOURAL	04.09	2 800	003	SALT MARIE VALENTE	0	2 000	0	0	0	0	0	0	0		
LE RIUFERRER	04.08	19 200	003		0	2 000	2 000	0	0	0	0	0	0		
CORTIAL TRIADOU	04.08.04	1 500	003		0	0	0	0	0	0	0	0	0		
PRAT DE CORBALL		800	003		0	0	0	0	0	0	0	0	0		
LA RIVERETTE		3 200	003		0	0	0	0	0	0	0	0	0		
COURREC dels Fourquets		1 000	003	LE BATERE	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
LE FREIXE	04.08.01	3 000	003		0	0	0	0	0	0	0	0	0		
LE BONABOSC	04.07	2 800	003		0	0	0	0	0	0	0	0	0		
LE TECH	04	2 500	001	AMELIE LES BAINS	0	5 000	0	3 000	0	0	0	0	0		
LE MONDONY	04.06	6 500	001		0	0	0	0	0	0	0	0	0		
LE THERME	04.06.01	5 100	001		0	0	0	0	0	0	0	0	0		
LA GRIFFE	04.06.01.02	2 900	001		0	0	0	0	0	0	0	0	0		
LE TECH	04	7 500	005	CERET	0	0	0	3 000	0	0	0	0	0		
L'AMPLE	04.05	10 000	005		0	3 000	0	0	0	0	0	0	0		
LE ST-MARSAL	04.05.01	7 500	005		0	2 000	0	0	0	0	0	0	0		
LE REYNES	04.04	3 000	005		0	2 000	0	0	0	0	0	0	0		
LA VAILLERE	04.04.01	6 100	005		0	1 000	0	0	0	0	0	0	0		
LE CORRREC-FOSC		1 000	005		0	1 000	0	0	0	0	0	0	0		
LE CALSAN		3 000	005		0	2 000	0	0	0	0	0	0	0		
LE CAN GUILLET		1 200	005		0	1 000	0	0	0	0	0	0	0		
LE MOGAREDE		4 200	005	2ème CAT	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
TOTAL :					0	23 000	12 000	12 000	0	23 000	12 000	0	23 000	12 000	0

CAROL

COURS		Secteur N°5 CERDAGNE		REPEUPEMENT 2013										M, Roger CIURANA	
RIVIERE	CODE RIVIERE	LONGUEUR (en mètres)	CODE A.A.F.P.	LOCALISATION ET CARACTERISTIQUES		RETENU		MIS EN OEUVRE				Récapitulatif		OBSERVATIONS	
				B.V.	TRUITELLES	B.V.	ALVENS	TRUITELLES	B.V.	ALVENS	TRUITELLES	TRUITELLES			
						0	0	0					0	5 000	Repeuplement amont prises d'eaux espagnoles
					Secteur Amont Courbasl	0	0	2 000							AAPPMA LATOUR DE CAROL
					Du pont de Qués au pont amont de Riutés 1500 m	0	0	2 000							
					Du pont de Larour de Carol au poste électrique 1500 m	0	0	2 000							
					Surplus disponible	0	0	1 000							
						0	0	0							
						0	0	0							
					Pont Pia de Bau au pont Neuf 7 000 m	0	0	1 000							AAPPMA PORTA
					De la Feillatère au pont du saut de Carol 1300m	0	0	1 000							
					Surplus disponible	0	0	0							
						0	0	0							
						0	0	0					3 000	0	AAPPMA PORTE
					Des gorges au Passet	0	0	0							
					Aval du Lanoux jusqu'aux cascades	0	2 000	0					3 000		2000 Nicolas et 1000 Michel 15/07
						0	0	0							
						0	0	0							
						0	0	0							
TOTAL					TOTAL	0	2 000	7 000	0	3 000	7 000	0	3 000	7 000	0

Secteur N°5 CERDAGNE				REPEUPEMENT 2013										M. Roger CIURANA	
COURS	CODE	LONGUEUR (en mètres)	CODE	LOCALISATION ET CARACTERISTIQUES	REVENU			MIS EN OEUVRE			OBSERVATIONS				
					B.V.	ALVENS	TRUITELLES	B.V.	TRUITELLES	B.V.	ALVENS	TRUITELLES			
D'EAU	RIVIERE		A.A.P.P.												
LA TET	06	1 800	021	1 arassaigne à sa source	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
FLANES	06.22	2 100	021		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
ST-PIERRE	06.23	2 800	021		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
JARDO	06.24	3 000	008		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
LA BIGUE	06.72.02	2 800	008		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
LA GRAVE	06.26	5 750	018		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
COUME D'EN GARCIA	09.01	2 000	018		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
BALADRA	09.02	15 250	021		0	8 000	2 000	8 000	2 000	0	0	0	0	0	
LE SEGRE	10	15 250	021		0	6 000	0	6 000	0	0	0	0	0	0	
LE SEGRE pour LIMB	10	21 650	010		0	2 000	7 000	3 000	7 000	0	0	0	0	0	AAPPMA SAILLAGOUSE
LE CAROL	10.01	3 000	010		0	1 000	0	1 000	0	0	0	0	0	0	AAPPMA LATOUR DE CAROL
TARTARES	10.01.01	5 000	010		0	2 000	0	2 000	0	0	0	0	0	0	AAPPMA PORTA
SALIT	10.01.02	5 100	017		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	AAPPMA PORTA
MALFOURAT	10.01.03	8 500	017		0	1 000	0	1 000	0	0	0	0	0	0	AAPPMA FORTE
CAMPICARDS	10.01.05	3 000	018		0	1 000	0	1 000	0	0	0	0	0	0	AAPPMA FORTE
CORRY DE LA VIGNOLE	10.01.06	3 900	018		0	2 000	0	2 000	0	0	0	0	0	0	
CORTAL ROUSSO	10.01.07	11 300	014		0	1 000	0	1 000	0	0	0	0	0	0	
LA VANIERA	10.02	4 500	014		0	2 000	0	2 000	0	0	0	0	0	0	
NARASO	10.02.01	4 200	014		0	1 000	0	1 000	0	0	0	0	0	0	AAPPMA OSSEJA
RIU	10.02.02	1 200	014		0	1 000	0	1 000	0	0	0	0	0	0	
BILA	10.02.04	100	014		0	4 000	0	4 000	0	0	0	0	0	0	
LA OJERE	10.02.05	18 800	002		0	2 000	0	2 000	0	0	0	0	0	0	
ANGOLSTRINE	10.03	10 900	010		0	2 000	0	2 000	0	0	0	0	0	0	
BRANGOLY	10.03.01	7 850	010		0	2 000	0	2 000	0	0	0	0	0	0	
BENA	10.03.01.01	3 100	006		0	2 000	0	2 000	0	0	0	0	0	0	
COUME ARMADE	10.03.02	5 000	006	MATENEGRE	0	2 000	0	2 000	0	0	0	0	0	0	
ESTAGNETS	10.03.03	5 200	002		0	3 000	0	3 000	0	0	0	0	0	0	AAPPMA ANGOLSTRINE
MESCLAN D'AYGUES	10.03.04	2 050	002		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	AAPPMA DORRES
FOURATS	10.01.09	1 850	006		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
COL ROUGE	10.03.04.01	3 500	007		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
RIBALS	10.04	10 900	021		0	6 000	1 000	8 000	1 000	0	0	0	0	0	AAPPMA FONT ROMEU
ERR	10.05	7 900	007		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
EGAT	10.06	15 200	021		0	8 000	2 000	8 000	2 000	0	0	0	0	0	
EYNE	10.07	2 900	007		0	500	0	1 500	0	0	0	0	0	0	
PONT-ROMEU (russeau)	10.07.01	2 000	007		0	500	0	1 500	0	0	0	0	0	0	
VIA	10.07.02	6 000	007		0	1 000	0	1 000	0	0	0	0	0	0	
BOLQUERE	10.07.04	2 000	007		0	1 000	0	1 000	0	0	0	0	0	0	
BOULAU	10.07.04.01	1 200	021		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
EAUX VIVES	10.07.05	1 200	007	Ruisseau la Lièganne	0	1 000	0	1 000	0	0	0	0	0	0	
LE RIALET			007	Vers la Tèr	0	0	0	3 000	1 000	0	0	0	0	0	
LA GRANDE LLOSE			007		0	1 000	0	1 000	0	0	0	0	0	0	
COUME DE PONTTELS	10.03.02		002	Bas du rui. Coume Armaec	0	1 000	0	1 000	0	0	0	0	0	0	
LA RIBERETTE	10.03.01		002		0	0	0	1 000	1 000	0	0	0	0	0	
LE RAHUR			018		0	0	0	1 000	1 000	0	0	0	0	0	
FONT VIVES			018		0	0	0	1 000	1 000	0	0	0	0	0	
COUME D'EN GARCIA			007		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
LA CALME			007		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAL			TOTAL		0	63 000	13 000	71 000	13 000	0	71 000	0	71 000	13 000	

SECTEUR N° 6 : CAPCIR			REPEULEMENT 2013												M. Francis ROQUE			
COURS	CODE	RIVIERE	LONGUEUR (en mètres)	CODE AAPP	LOCALISATION ET CARACTERISTIQUES	RETENU						MISE EN OEUVRE						OBSERVATIONS
						Farios Carança			Recupulant			Farios Carança			Recupulant			
						B.V.	ALEVINS	TRUITELLES	B.V.	ALEVINS	TRUITELLES	B.V.	ALEVINS	TRUITELLES	B.V.	ALEVINS	TRUITELLES	
L'AUDE	08	08	15 900	008		0	2 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
ROC MARY	08.01	08	1 200	008		0	1 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
PUYVALADOR (BUS)	08.02	008	500	008		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
ESTRADE	08.70.01	008	500	008		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
LE GALBE	08.70.02	008	11 200	008		0	2 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
RIEUTORT	08.70.02.01	008	2 900	008		0	1 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
FONTRABOUISE	08.70.02.01.01	008	2 400	008		0	1 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
LA JASSE	08.70.02.02	008	400	008		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
EL BAC (Ruisseau)	08.70.02.03	008	200	008		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
LE DIABLE	08.70.02.04	008	2 000	008		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
ODELLO	08.70.03	005	300	005		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
REAL	08.70.04	008	300	008		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
LA LLADURE	08.70.05	008	14 200	008		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
L'OLIVE	08.70.05.01	008	1 900	008		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
BALCERE	08.70.05.02	008	5 600	008	Ruisseau de	0	1 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
CARONERES	08.70.05.04	008	2 100	008		0	1 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
HERBES	08.70.05.05	008	1 950	008	Ruisseau de	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
FONTRÉDE	08.03	008	500	008		0	0	500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
LA MATTE	08.71.01	003	500	003		0	0	500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
LES ANGLÉS	08.71.02	003	1 400	003		0	0	500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
CIRÉS	08.71.03	008	1 200	008		0	0	500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
CALVET	08.71.04	008	800	008	Ouest	0	0	500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
CALVET	08.71.05	008	500	008	Est	0	0	500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
FRED	08.71.06	008	900	008		0	0	500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Basin																		
TOTAL						0	9 000	3 500	0	0	0	0	0	0	0	6 000	4 000	4 000

AAPPMA Formigères

Secteur N°7 : CONFLENT		REPEUPLEMENT 2013										M. René PATAU		
COURS	CODE	LONGUEUR (en mètres)	RIVIERE	LOCALISATION ET CARACTERISTIQUES	RETENU				MISE EN OEUVRE				OBSERVATIONS	
					Fario Carança E.V.	TRITTELLIS	E.V.	TRITTELLIS	Fario Carança H.V.	TRITTELLIS	R.V.	TRITTELLIS		
LA TET	06	20 000	015	Aval Villfranche	0	11 000	0	0	0	11 000	0	0	0	
LE BOULES	06.02	19 100	009		0	2 000	0	0	0	2 000	0	0	0	Ris 8000, Ille: 2000, Vinca 1000
LE BOULETOU R.D.	06.02.02	1 050	009		0	0	0	0	0	0	0	0	0	
LE BERNADALS	06.02.03	1 050	009		0	2 000	0	0	0	2 000	0	0	0	
LA BATANE	06.02.04	1 800	009		0	1 500	0	0	0	1 500	0	0	0	
LE BOULETOU R.G.	06.02.05	1 400	009		0	2 000	0	0	0	2 000	0	0	0	
GLORIANES	06.04	9 900	077		0	3 000	0	0	0	3 000	0	0	0	
CROZES	06.04.01	4 900	009	Ruisseau de Crozes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
COURBATHES	06.04.02	950	009		0	0	0	0	0	0	0	0	0	
LA LENTILLA	06.70.02	21 300	027		0	10 000	1 000	0	0	10 000	0	0	0	
LE LLECH	06.70.02.01	12 300	027		0	8 000	0	0	0	8 000	0	0	0	
MAS LLECH	06.70.02.01.01	1 000	027		0	500	0	0	0	500	0	0	0	
FARGUE MOULINE	06.70.02.01.02	1 900	027	Ruisseau du Prat d'en Saize	0	1 000	0	0	0	1 000	0	0	0	
LA COUMASSE	06.70.02.02	1 000	027		0	500	0	0	0	500	0	0	0	peu d'eau
FOUNT FRESCA	06.70.02.02	1 200	027	Ballesiay	0	500	0	0	0	500	0	0	0	peu d'eau
FRED	06.70.02.02	900	027		0	500	0	0	0	500	0	0	0	
RABASSE	06.70.02.03	2 200	027	Cabarats	0	2 000	0	0	0	2 000	0	0	0	
CASTEL	06.70.02.04	1 600	027		0	2 000	0	0	0	2 000	0	0	0	
RAVIN DU ROC	06.70.02.05	1 400	027	"Coume Fouisque"	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
LOS MASOS	06.05	500	027		0	0	0	0	0	0	0	0	0	
LE LUSCOU	06.08	6 800	015		0	0	0	0	0	0	0	0	0	
LA CASTELLANE	06.09	21 400	031		0	0	0	0	0	0	0	0	0	
MOLITG	06.09.02	900	015		0	0	0	0	0	0	0	0	0	
MOSSET	06.09.02	1 050	031		0	8 000	2 000	0	0	10 000	2 000	0	0	
CLLOT DES MANCHES	06.09.03	1 800	031		0	0	0	0	0	0	0	0	0	
CANREC	06.09.04	4 400	031		0	2 000	0	0	0	2 000	0	0	0	
NICU DE L'ESTOU	06.09.05	800	031		0	0	0	0	0	0	0	0	0	
ORRY	03	900	031		0	0	0	0	0	0	0	0	0	
JAU	06.09.05	1 050	031	Rivière du coide Jau	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
ENTONNADOU	06.09.07	950	031		0	0	0	0	0	0	0	0	0	
NOHERES	06.10	18 300	029		0	12 000	0	0	0	14 000	0	0	0	
URBANYA	06.10.01	6 000	029		0	4 000	0	0	0	4 000	0	0	0	
FORELLES	06.10.02	1 900	015	Nohères	0	1 000	0	0	0	1 000	0	0	0	
HOMME MORT	06.10.03	1 300	029	Balatg Taurinye	0	2 000	0	0	0	2 000	0	0	0	
LUTERA	06.11	9 800	015		0	2 000	0	0	0	3 000	0	0	0	
MENERS	06.11.01	900	029		0	0	0	0	0	0	0	0	0	
CADY	06.12	16 850	025		0	4 000	0	0	0	4 000	0	0	0	
FILLOLS	06.12.01	4 800	025		0	1 000	0	0	0	1 000	0	0	0	
ST-VINCENT	06.12.02	5 300	025		0	2 000	0	0	0	2 000	0	0	0	problèmes d'assec
LLIPOUDERE	06.12.03	1 300	025	Merelles	0	4 000	0	0	0	4 000	0	0	0	AAPP VERNET
TOTAL :					0	83 500	16 000	0	0	87 000	15 000	0	87 000	15 000

HAUT CONFLENT

SECTEUR N° 8 : HAUT-CONFLENT				REPEULEMENT 2013										RenéPATAU	
COURS	CODE RIVIERE	LONGUEUR (en mètres)	CODE LOCALISATION ET CARACTERISTIQUES	RETENU				MIS EN OEUVRE				OBSERVATIONS			
				Farcos Caraque		Farcos Caraque		B.V. TRUITELLES		B.V. TRUITELLES					
D'EAU	06		A.A.P.P. 015016	B.V. ALEVINS	TRUITELLES	B.V. ALEVINS	TRUITELLES	B.V. ALEVINS	TRUITELLES	B.V. ALEVINS	TRUITELLES	Recapitulatif			
LA TET			030	0	6 000	4 000	2 000	6 000	2 000	0	0	0	0	0	Alevins amont Olette/Truitelles aval Olette
LA ROTJA	06.13	17 000	020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
ROTJA (affluent source)	06.13	50	020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
LE TONNET	06.13.02	900	020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
CAMPFELLE	06.13.03	2 900	020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
SALETTE	06.13.04	1 000	020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
R de Sacailhous	06.13.04.01	1 000	020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
POMAROLE	06.13.05		020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Sola del Pomer	06.13.06		020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
TRES ESTELLES	06.13.06	Revin	020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Basses	Revin		020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Lagal	Revin		020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Barbalaiche	Revin		020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
BAILLEMARSANE	06.14	4 100	020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
AYTJA	06.14.01		020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
ESCARO	06.15		020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
LE CABRILS	06.16	18 600	015	0	10 000	0	0	0	0	10 000	0	0	0	0	
L'EVOL	06.16.01	17 100	030	0	4 000	0	0	0	0	4 000	0	0	0	0	
LLABANERE	06.16.01.01	2 100	030	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
POUJOLS	06.16.03	5 500	015	0	2 000	0	0	0	0	2 000	0	0	0	0	
CLAVERA	06.16.03.01	1 500	015	0	1 000	0	0	0	0	1 000	0	0	0	0	
CAUDIES	06.16.04	5 000	015	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
RAILLEU	06.16.04.01	3 900	015	0	1 000	0	0	0	0	1 000	0	0	0	0	
SANSA	06.16.04.01		015	0	1 000	0	0	0	0	1 000	0	0	0	0	
NYER	06.17	18 900	030	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
MANTET			020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
ESPOUJITG			020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
LE CARET	06.17.01	1 500	020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
L'ALLEMANY	06.17.02	3 000	020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
FOURQUETS	06.17.03	2 100	020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
LE CALLAU			020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
LA CARENCA	06.18	12 800	016	0	6 000	0	0	0	0	6 000	0	0	0	0	
LA CARENCA			016	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
COUME DE BASSIBES	06.18.01	3 000	016	0	1 000	0	0	0	0	1 000	0	0	0	0	
COUME MITJANE	06.18.02	2 900	016	0	1 000	0	0	0	0	1 000	0	0	0	0	
LA SOURCE	06.19	1 900	016	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
AYGUES	06.20	3 050	016	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
LA RIBEROLE	06.21	8 200	016	0	4 000	0	0	0	0	4 000	0	0	0	0	
CEDEILLE	06.21.01	700	016	0	1 000	0	0	0	0	1 000	0	0	0	0	
LA BAILLETTE	06.21.02	1 400	016	0	1 000	0	0	0	0	1 000	0	0	0	0	
L'ORI			030	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAL :				0	37 000	8 000	8 000	0	29 000	8 000	0	29 000	8 000	0	8 000

PLANS D'EAU

SECTEUR N° 9 : PLANS D'EAU				REPEULEMENT 2013								77 M. Andre BUSCAIL	
PLANS D'EAU				FARIOS				ARC EN CIEL Bouillouses					
GROUPE par MASSIF	NOM	CODE Iac	Superficie Ha	RETENU		MIS EN ŒUVRE		RETENU		MIS EN ŒUVRE			
				ALEVINS	TRUITELLES	ALEVINS	TRUITELLES	ALEVINS	TRUITELLES	ALEVINS	TRUITELLES		
BARRAGES	BOULLOUSES	34 71		0	10 000			30 000	10 000	55 000	90 000	Dont 10 000 gromes 2012	
	MATTEMALE	28 11		0	0			20 000	0	20 000	50 000	80 000 anses 2013	
	PUYVALADOR	83 70		0	20 000		20 000	0	0	0	0		
	LANOUX	14 01 71		25 000	0	25 000		30 000	0	0	60 000		
	PASSET	18 01 76		0	0			0	0	0	0		
	YDCA	89 78		0	0			0	0	0	0		
CARIT	VIVE	05 72 01 76		2 000	0	2 000		0	0	0	0		
	NOIR D'EN HAUT	13 07 70		2 000	0	2 000		0	0	0	0		
	SEC	10 07 04 89 70		1 000	0	1 000		2 000	0	0	2 000		
	COUMASSE	10 07 04 81 81		2 000	0	2 000		2 000	0	0	2 000		
	LLAT	10 02 04 71		0	0			0	0	0	0		
	LONG D'EN HAUT	10 02 04 71		0	0			0	0	0	0		
	HAULEU	10 02 04 72		0	0			0	0	0	0		
	DOUGNES	10 01 04 71		2 000	0	2 000		3 000	0	0	3 000		
	CASTELLA	10 01 04 74		1 000	0	1 000		2 000	0	0	2 000		
	COMBEAU	10 03 04 75		0	0			0	0	0	0		
	TREBENS	10 03 04 76		1 000	0	1 000		2 000	0	0	2 000		
	SOURRANS	11 03 04 77		1 000	0	1 000		2 000	0	0	2 000		
	COL ROUGE	10 03 04 78		2 000	0	2 000		0	0	0	0		
	COUME DE FOURRATS	10 03 04 79		1 000	0	1 000		0	0	0	0		
LA CALME	NOIR D'EN BAS	04 25 70		2 000	0	2 000	1 000	0	0	0	0		
	LONG D'EN BAS	05 64		0	0			0	0	0	0		
	PRAIRIELLES	10 03 04 70		4 000	0	21 000	1 000	0	0	0	0		
AUDE	AUDE	06 72		0	0			0	0	0	0		
	BALMETTE	10 79 05 82 71		1 000	0	1 000		0	0	0	0		
	PETIT BOUTASSOUS	10 72 02 82 70		1 000	0	1 000		0	0	0	0		
	GRAND BOUTASSOUS	10 72 02 82 71		1 000	0	1 000		0	0	0	0		
PERIC	ESPARRE	04 72 02 81 70		2 000	0	2 000		0	0	0	0		
	PETITE LLOSE	10 01 02 70		1 000	0	1 000		0	0	0	0		
	HARICOT	10 01 71		1 000	0	1 000		0	0	0	0		
	LAC INFÉRIEUR	10 01 71		1 000	0	1 000		0	0	0	0		
	LAC DU BAS	10 01 72		1 000	0	1 000		0	0	0	0		
	LES 3 PRIGUES	03 71 01 74		2 000	0	2 000		0	0	0	0		
	GRANDE LLOSE	04 75		1 000	0	1 000		2 000	0	0	2 000		
	PETIT BLEU	06 28 71		1 000	0	1 000		2 000	0	0	2 000		
	GRAND BLEU	06 28 01 77		2 000	0	2 000		3 000	0	0	3 000		
GRAVE	GRAVE	06 20 71		0	0			0	0	0	0		
	FRADET	06 20 01 72		1 000	0	1 000		0	0	0	0		
	RACOU	06 20 20		2 000	0	2 000		0	0	0	0		
CASTEL IZARD	CASTEL IZARD	10 03 71 01 76		2 000	0	2 000		0	0	0	0		
	GOURG des Castels Izard	10 01 71 02 71		1 000	0			0	0	0	0		
	ROUZET	10 01 71 01 72		0	0			0	0	0	0		
	LANGUZET	10 01 71 05 72		0	0			0	0	0	0		
	FOURRATS	10 01 71 03 72		1 000	0	1 000		0	0	0	0		
	ENCANTADES	10 01 71 01 73		1 000	0			0	0	0	0		
PORTE	COUME D'OR	09 07		1 000	0	1 000		0	0	0	0		
	PONT VIVE	11 01 02 70		1 000	0	1 000		0	0	0	0		
	SERRIS DES CHEMINES	05 01 01 09 04		2 000	0	2 000		0	0	0	0		
	PASSADERES	10 01 01 71		2 000	0	2 000		0	0	0	0		
CAMPORIEUX	BASSETTES DE LA LLADURE	10 01 01 82 70		1 000	0	1 000		0	0	0	0		
	BASSETTE	11 01 01 70		1 000	0	1 000		0	0	0	0		
	ETANG DU REFUGE	10 79 05 71		5 000	0	7 000		0	0	0	0		
21 000	ETANG GROS	10 79 05 72		5 000	0	8 000		0	0	0	0		
	ETANG ROND	10 79 05 73		1 000	0	1 000		0	0	0	0		
	ETANG SUPERIEUR	10 79 05 74		1 000	0	1 000		0	0	0	0		
	ETANG LONG	09 11		1 000	0	1 000		0	0	0	0		
	ETANG DES TOURBIERES	09 10		0	0			0	0	0	0		
	GRAND SUPERIEUR	09 09		1 000	0	1 000		0	0	0	0		
	PETIT SUPERIEUR	04 10		1 000	0	1 000		0	0	0	0		
	HERBIERS	04 70 05 05 70		1 000	0	1 000		0	0	0	0		
	LE CANARD	10 79 05 04 70		1 000	0	2 000		0	0	0	0		
	PORTELLE			0	0			0	0	0	0		
MADRES	ESTRELLAT	06 10 71		0	0			0	0	0	0		
	NOIR D'IVOL	06 10 01 72		2 000	0			0	0	0	0		
CARENCA													
	ORRY de la VIGNOLE			1 000	0	1 000		0	0	0	0		
	BALADRA			0	0	3 000		0	0	0	0		
TOTAL:				97 000	30 000	116 000	29 000	100 000	0	155 000	170 000		



FEDERATION DES PYRENEES-ORIENTALES POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

RN 916 – 1 bis, Rue Louis Noguères – 66170 MILLAS

Tél : 04 68 66 88 38 – Courriel : federationpeche66@wanadoo.fr – Site: www.peche66.org

Compte-rendu du Congrès annuel de la Fédération du Dimanche 4 mai 2014 à Vinça

Il est 9 h.15 lorsque le Président Départemental René PATAU déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Dans le cadre de la vie des Aappma, il signale un changement récent de président à Céret ou René Lopez, le père, après plus de 50 ans de mandat, passe les rennes à son fils Michel bien décidé aussi à aller de l'avant.

Dans son discours d'accueil, il remercie monsieur le Maire de Vinça pour sa présence et pour l'aide matérielle au congrès ainsi que son soutien à l'Aappma de Vinça, et l'assistance pour sa présence à cette journée. Il donne la liste des excusés. A noter que l'Administration n'a pu participer suite au droit de réserve sur les élections européennes à venir.

Remerciements à la cheville ouvrière de l'Aappma de Vinça et du Bas-Conflent pour la mise en place de ce congrès, sans oublier Michel Adroher qui assure la visite guidée du vieux Vinça pour les conjointes des congressistes.

Remerciements aux personnalités présentes au congrès : Mme la présidente du CG66 Hermeline Malherbe, monsieur Ferdinand Jaoul, Conseiller régional représentant Christian Bourquin, monsieur Robert Olive, Député, madame Marie-Thérèse Casenove, Conseillère générale du canton de Vinça, monsieur René Dragué, Maire de Vinça.

Puis le Secrétaire général Albert Parès procède à l'appel des Aappma et Délégués.

Sont présentes (ou représentées), les Aappma suivantes : Amélie-les-Bains, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech, Caudiès-de-Fenouillèdes, Céret, Font-Romeu, Formiguères, Ille, Le Soler, Le Tech, Maureillas, Osséja, Perpignan, les Cheminots, Porté-Puymorens, Ria, Sahorre, Saillagouse, Saint-Paul-de-Fenouillet, Val d'Agly, Vernet-les-Bains, Villeneuve-de-la-Raho et Vinça ;

Sont excusées les Aappma de : Angoustrine, Dorres, Latour-de-Carol, et Serralongue ;

Manquantes : Porta et Prats-de-Mollo.

En ouverture, Kader Belgerbi, président de l'Aappma de Vinça nous souhaite la bienvenue et présente son Aappma par une projection imagée et musicale fort appréciée du public, car faite de main de maître.

Puis René Dragué, Maire de Vinça se dit satisfait d'accueillir notre Congrès dans sa ville, précisant que la Foire de l'élevage se tient ce même jour à Vinça et que sa ville est ancrée dans la ruralité et reste près des paysans, des défenseurs de l'environnement et nous souhaite une bonne réussite à ce congrès.

René Patau, Président, remet à Monsieur le Maire le Trophée de la Fédération de Pêche des Pyrénées-Orientales en reconnaissance de son aide pour la pêche.

Puis c'est le secrétaire général, Albert Parès qui présente par projection Power-point son « Rapport d'Activité » concernant l'année 2013. Présentation illustrée, musicale avec conclusion historique et divertissante.

Comme chaque année, sont passés en revue la comparaison succincte du nombre d'adhérents des 3 dernières années. Il relève une baisse des effectifs, mais limitée aux « jeunes » et « cartes journalières », baisse due au temps fort perturbé de 2013. Est passé en revue le fonctionnement des piscicultures et leur production, la répartition des alevins et des déversements d'appoint dans les Parcours Pêche de Loisir. Dans le chapitre des divers, il est grandement souligné la participation des bénévoles dans divers domaines : pêches électriques, garderie, alevinages, travaux de débroussaillage, animations, sans lesquels tout cela ne pourrait être possible. Présentation de tous les médias employés par la fédération pour l'information au pêcheur. Une note particulière concernant des articles parus dans la presse nous incitant à être attentifs et vigilants sur l'emploi de l'eau, bien commun que certains voudraient exclusivement s'approprier. *(Cf/pages 4 à 16 du dossier de séance)*

Le président René Patau souligne le milieu dégradé qui nécessite le déversement de truites surdensitaires.

Puis, par un diaporama présenté par le Directeur technique Olivier Baudier, ce sont les temps forts des activités de la cellule technique 2013 par une projection de diapositives illustrées avec toutes les informations données au micro. Il y détaille les études des espèces aquatiques, les travaux milieux, l'état des contextes piscicoles, les altérations du bon fonctionnement des milieux, et présente des « actions » à 'court terme' et 'moyen et long terme' ainsi que l'implication sur diverses démarches d'élaboration d'outils de planification ou de gestion quantitative des eaux et de continuité écologique. *(Cf/pages 11 à 30 du dossier de séance)*

Le président René Patau présente son « Rapport Moral » par une projection Power-point imagée et largement commenté. Il souligne le rôle moteur de la FNPF et son soutien au réseau associatif ainsi que l'activité de la Fédération 66 sur des événements marquants. Moderniser la pêche et reconquête des effectifs, soutien et consolidation du réseau associatif, poursuite de l'action-gestion. Convention collective des personnels, enquête sur le poids économique de la pêche de loisir ainsi que son impact.

Est annoncé le prix projeté des cartes de pêche pour 2015, préconisé par la FNPF :
Interdépartementale = 95 € - Départementale = 73 € - Dames = 32 € - Journalière = 15 € -
Jeune = 20 € - Débutant = 5 €.

Il y détaille trois événements majeurs de l'année écoulée : l'inauguration de notre siège à Millas, l'achèvement des travaux et l'installation dans nos locaux et la saison de pêche, sans oublier un point sur la vente des cartes. La prochaine mise en place réglementée de la pêche en float-tube sur le plan d'eau du barrage sur l'Agly (17 Mai - 31 Octobre) annonce pour 2014 les ambitions de la Fédération concernant le PDIPN les animations pêche, l'entretien des berges, l'étude des lacs du Carlit, la mise en place de l'espace pêche de Millas, le contrôle des pêcheurs.

En conclusion, il souhaite que la Fédération apporte du dynamisme et compte sur un engagement et une motivation du plus grand nombre de pêcheurs afin de progresser pour l'avenir d'un loisir populaire, moderne et accessible à tous.

(Cf/pages 32 à 41 du dossier de séance) – Plus Pages « Repeuplements » de 42 à 52.

Rappel du vœu présenté par l'Aappma de Ria lors de l'Assemblée Générale du 1er Mars .

« Ne pas marcher dans l'eau dans les 2 mois qui suivent l'ouverture » ceci pour une protection des alevins.

Un large débat s'instaure ou plusieurs intervenants donnent leur avis.

Pour synthétiser, il en ressort que ce sont encore les pêcheurs qui vont avoir des contraintes et des interdictions alors que d'autres (loisirs) n'appartenant pas à la pêche peuvent continuer à marcher, sauter et nager dans rivières et lacs librement. Mais aussi que la prédation faite par les oiseaux piscivores, visons, le manque d'eau et certains usage contribuent sans doute davantage à appauvrir le milieu.

Et de se mémoriser le dicton : Pêcher, ne pas empêcher !

Suivent les interventions de clôture du congrès.

Monsieur Robert Olive, Député, précise être un nouveau puisque remplaçant dans la grande 3^e circonscription madame Ségolène Neuville, devenue Secrétaire d'Etat. Il a mesuré au cours de notre congrès combien notre fédération est active. Prend conscience qu'il faut de l'eau pour tous. Etant dans un monde rural, dit qu'il faut discuter autour d'une table avec les partenaires concernés, l'agriculture notamment et qu'avec un bon réglage, il y a moyen de s'entendre sans se heurter les uns et les autres.

Il constate selon nos dires la baisse des effectifs jeunes, mais pense qu'avec les rythmes scolaires, on peut trouver de la place pour les occuper au grand air dans la pêche ce qui donne une vie de détente saine et nécessaire.

Madame Hermeline Malherbe, présidente du CG66 félicite la fédération et le CA ainsi que les membres actifs des Aappma pour leur dévouement à la cause de la pêche. Reconnaît que pêcheurs et aussi les chasseurs sont utiles à l'environnement car si on ne faisait pas, ce serait un coût supplémentaire dans nos impôts et les Aappma jouent un rôle de maillage de proximité nécessaire. Se satisfait que la pêche soit un loisir accessible à tous. Elle relate entre autre que l'école nécessaire mais aussi le besoin de grand air comme la pêche y contribue.

Dans un intermède politique, elle signale que en exemple, la Casa de la Pesca à été faite grâce à des aides financières de la communauté, de la Région, du Département, de l'Etat mais aussi de l'Europe, et donc de ne pas oublier d'aller voter le 25 mai prochain.

Se dit prête à appuyer nos projets (reste à nos côtés) et félicite le président René Patau pour son investissement.

La séance est levée à 12 h. 50

Nota : Le congrès 2015 (*dernier du mandat en cours*) se déroulera à Céret où nous serons reçus par l'AAPPMA locale.

Le Secrétaire Général,

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'A. Pares', written on a light blue rectangular background.

Albert PARES